L'ABEILLE DE LA N.ORLEANS

Bureau : 73 rue de Chartres

NOUVELLE-ORLEANS :

VENDREDI MATIN, 10 AVRIL.

FEUILLETON.

LES

INVISIBLES DE PARIS.

PAR GUSTAVE AIMARD.

PREMIÈRE PARTIE.

LES COMPAGNONS DE LA LUNE.

XLVII

O. M. PIQUOISEUX FAIT UN JOLI PLONGEON.

(Suite.)

Piquoiseux n'était pas un lâche, puisqu'il s'était lancé à corps perdu sur une piste qui pouvait parfaitement pouvoir devenir mortelle, mais la surprise, l'isolement, les ténèbres, jusqu'à cette peur sue et continue qui lui fonctiait le visage, tout contribuait à lui enlever son énergie, à le courber jusqu'à terre.

—Aussi lâche que traître! murmura l'inconnu avec une expression de mépris et de dégoût indicible.

Et serrant à le briser le poignet qu'il tenait enchaîné dans sa main droite, il ajouta :

—Réponds, misérable, où vas-tu ?

—Je.... je m'en vais.

—Où cela ?

—Je rentre chez moi, fit Piquoiseux, qui battait les champs.

—Tu mens !

—Je vous jure......

Et tout en répondant, le pauvre diable cherchait à se dégager de l'étau qui le retenait prisonnier.

—Tu mens ! répéta l'homme masqué. Tu es venu ici, comme un espion avide de nouvelles et de trahisons

Piquoiseux claquait des dents en se voyant percé à jour de la sorte.

—Tu voulais savoir, continua inexorablement l'inconnu, qui s'érigeait en juge ; tu sais.

—Moi....rien du tout....je ne sais rien du tout.

Il se tordait de terreur et de douleur.

—Tu as voulu voir les Invisibles, tu les as vus.

—Vous vous trompez !

—Tu les as vus, et tu sortais pour les dénoncer, pour les faire poursuivre et saisir.

—Non ! non ! râla le malheureux, terrifié par tant de lucidité, et qui en vint à croire un moment que l'inconnu faisait partie de la contre-police de M. Jules.

Son adversaire ne donna aucune attention à ses réponses et à ses haut-le-corps, il lui dit de la même voix lente et sourde :

—Quand on exerce le métier qui est le tien, on sait à quoi l'on s'expose en cas de défaite.

—A quoi donc? Je n'ai fait de mal à personne.... pas plus qu'à vous.

—Non, mais tu voulais en faire.

Et maitrisant facilement Piquoiseux, qui se démenait comme un diable dans un bénitier :

—Tu as joué. Tu as perdu. Sois bon joueur. Paie.

—Payer quoi ?

—L'enjeu de la partie.

—Il va me faire *hacher*, pensa le secrétaire de M. Jules, qui se mit à respirer plus librement. C'est un confrère! un finaud! Faudra voir. Et quel est cet enjeu? demanda-t-il d'un ton insouciant.

—Ta peau! fit tranquillement l'inconnu.

—Hein? quoi? s'écria l'autre en bondissant sur place, retenu qu'il était par une main de fer.

—Ta vie ! si tu le préfères.

—Je ne préfère ni l'un ni l'autre, répliqua le malheureux, qui, suivant sa première idée, se disait qu'on l'effrayait d'autant plus qu'on voulait lui vendre plus cher sa liberté et son salut. Voyons, soyez bon garçon, l'ami! que diantre, nous ne sommes pas des Turcs! nous nous entendrons à demi mot.

—Que dit-il? murmura l'inconnu.

—Part à deux, hein? ça va-t-il? fit Piquoiseux.

L'autre comprit.

Il ne lui répondit rien, mais ses yeux ardents, qui fouillaient les ténèbres, lancèrent un éclair, que le secrétaire de M. Jules crut être de convoitise, quand ce n'était qu'un éclair de colère.

—Vous verrez! On n'est pas chiche par là bas. L'affaire est *grasse*. Il y aura de quoi boire et de quoi manger pour deux.

L'inconnu lui lâcha le bras.

Piquoiseux se crut victorieux et libre.

—Misérable humanité! pensa tout haut l'inconnu. Voici un gueux qui nous juge tous sur son patron, qui nous rabaisse tous à sa taille.

Le limier de M. Jules vit qu'il avait fait fausse route.

Son premier soin fut d'essayer de se mettre hors de la portée de la rude poigne qui venait de le laisser aller.

Soin inutile.

L'inconnu ne se donna pas la peine de le poursuivre cette fois.

Il se contenta de lui crier : Arrête !

Piquoiseux s'arrêta, voyant la gueule béante d'un canon de pistolet braqué à hauteur de ses deux yeux.

Il se retourna, mais ce ne fut plus en suppliant.

Lui aussi, il était armé.

Lui aussi, il portait un arsenal complet.

D'une main, M. Piquoiseux tenait un casse-tête, sorte de courte baleine entrelacée avec un nerf de bœuf et se terminant par une lourde boule de plomb.

Dans l'autre se trouvait un revolver à quatre coups.

L'inconnu, qui voyait dans les ténèbres aussi bien qu'en pleine lumière, laissa échapper un éclat de rire sardonique.

Cet éclat de rire alla droit au cœur du jeune et beau Piquoiseux, qui, tout en conservant ses distances et en se tenant sur ses gardes, essaya de capituler honorablement, ce qui pour lui, se traduisit à bon marché.

—Voyons, l'ami, dit-il d'une voix à moitié résolue, en définitive et plaisanterie à part, qu'est-ce que vous demandez ?

—Je te l'ai dit : ta vie.

—Sérieusement !

—Oui.

—C'est trop cher. Il faut changer votre prix.

—Si tu sais une prière, fais-la.

—Une prière ? ricana Piquoiseux, qui, à tout prendre, mis en demeure de défendre ses jours, avait retrouvé le courage instinctif de la brute. Je chercherai. Laissez-moi le temps d'en apprendre une, mon brave homme.

—Tu as cinq minutes, riposta l'impassible inconnu.

—Je demande cinq ans.

—Tu as cinq minutes, répéta l'autre, qui tira une montre de sa poche et y regarda l'heure, sans se préoccuper de l'arme qui lui menaçait la poitrine.

Ce sang-froid imposa à Piquoiseux, et l'exaspéra en même temps.

Il perdit l'accentuation à peu près bourgeoise, convenable, dont il se servait ordinairement, pour prendre une de ces voix éraillées et comme on en rencontre que dans les bouges les plus infects ou aux heures de révolutions souterraines.

—Ah ça! hurla-t-il, moitié rage, moitié peur; ah ça! vous n'allez pas longtemps *me la faire*. J'en ai assez. Laissez-moi passer, ou nom de nom, je vous campe une *prune* dans la cervelle.

—Plus que quatre minutes! répondit l'inconnu. Priez!

—Otez-vous de devant la porte! fit Piquoiseux en s'avançant vers son adversaire, qui ne broncha pas.

Les deux hommes ne se trouvaient qu'à peu de distance l'un de l'autre.

Tout coup de feu pouvait être mortel.

Mais la main de l'inconnu était aussi ferme que sa résolution paraissait immuable.

L'arme qui se trouvait au bout du poignet de M. Piquoiseux dansait une sarabande indigne d'un homme d'action.

Mais, nous l'avons déjà dit, le secrétaire de l'ex chef de la police de sureté était un homme de plume, bon tout au plus à trôner dans son bureau grillé entouré de serge verte.

La quantité de balles qu'il avait à tirer ne valait probablement pas la qualité de la seule qui se trouvait au fond du canon de pistolet braqué sur lui par le spectre au loup noir.

Le *mouchard* sentit sa faiblesse.

Il essaya encore de la douceur.

—Voyons, une dernière fois, laissez-moi passer. Je m'engage sur l'honneur à ne souffler mot à âme qui vive de ce que j'ai découvert cette nuit.

—Plus que trois minutes ! Priez.

En entendant les accents impitoyables de cette voix qui retentissait à son oreille comme le glas de ses funérailles, le misérable sentit toutes les mauvaises passions lui monter au cerveau. A la terreur succéda une rage folle.

Cet homme, qui sur un mot de l'autre se fût roulé à ses pieds en le remerciant de lui donner la vie, et qui lui eût fait les protestations les plus viles, après lui avoir adressé les prières les plus basses, cet homme se changea en bête fauve.

Il vit rouge.

Il comprit que nulle chance ne lui restait d'attendrir ce spectre terrible qui le fascinait.

Sa dernière heure était bien sonnée, à moins d'un prodige de bravoure.

Ce prodige, la peur le poussa à l'accomplir.

—Plus que deux minutes! Priez! répétait la voix sombre

Piquoiseux prit son courage ou plutôt sa terreur à deux mains, et, grommelant entre ses dents :

—Mieux vaut tuer le diable que se laisser tuer par lui !

De nouveau il se précipita vers son adversaire, son casse tête levé.

Un coup de feu retentit.

La main qui tenait le casse-tête retomba inerte le long du corps du secrétaire de M. Jules.

—Démon! rugit-il; je t'échapperai quand même.

Et il fit feu ; successivement, les quatre canons de son revolver vomirent leur projectile de plomb contre l'inconnu

Une bougea pas plus que si M. Piquoiseux se fût amusé à tirer sa poudre aux moineaux.

—Plus qu'une minute ! Priez.

Le malheureux espion, blessé, désarmé, se vit perdu.

Son arme, inutile désormais, lui échappa.

Il tomba à genoux.

Ce fut un singulier et terrible spectacle que celui de ces deux hommes, dont l'un, juge et bourreau, vidait le sablier de l'existence de l'autre, qui se sentait irréssiblement condamné.

Il se sentait si bien, qu'il n'essaya même pas une dernière fois d'apitoyer son adversaire.

Ses yeux hagards regardaient autour de lui, sans voir.

Deux ou trois râles d'angoisse se firent jour à travers ses lèvres convulsivement serrées.

On eût dit que cet impie, qui venait de railler la prière, cherchait à prier.

Le misérable ne priait pas, et pourtant ce mot seul s'échappait de sa bouche :

—Mon Dieu!

Mais ce mot, ce n'était ni le repentir ni la foi qui le lui inspirait.

C'était la peur, la hideuse et ignoble peur, mère de la lâcheté.

Piquoiseux venait d'user toute son énergie dans le dernier effort de sa résistance.

Il attendait que l'inconnu parlât une dernière fois, sans savoir ce qu'il attendait.

—C'est l'heure! dit le spectre noir.

Alors s'avançant à pas lents vers le malheureux, qui n'avait plus conscience de ce qu'il voyait, le juge, l'exécuteur saisit le coupable, le coudamné, par les hanches, le souleva d'un effort puissant, le traîna jusqu'au puits, et dit :

—Meurs, traître !

Il le précipita la tête la première au fond du gouffre

Le bruit mat d'un corps tombant sur la pierre humide se fit entendre.

Puis, plus rien.

Alors, le juge, l'exécuteur, l'inconnu, qui jusqu'alors n'avait donné aucun signe de souffrance, ni de faiblesse, chancela, fut obligé de s'accrocher des deux mains à la margelle du puits.

Puis, il tomba évanoui sur le sol.

Son sang coulait abondamment de quatre blessures.

Ces quatre blessures lui avaient été faites par les quatre coups de feu de M. Piquoiseux.

Et le juge, l'exécuteur, l'inconnu, le membre de l'Association des Invisibles n'était tombé, que sa tâche accomplie, que ses ordres exécutés.

(A continuer.)

MOUVEMENT DU PORT.

Bureau de l'ABEILLE, Vendredi matin, 10 avril 1868.

Si ce n'est quelques nuages qui de temps à autre dérobaient à notre vue les rayons du soleil, la journée était assez agréable.

Les affaires avaient l'air de vouloir reprendre, il y avait beaucoup plus d'activité que les jours précédents.

ARRIVAGES—Le Monsoon, de Jefferson, avec 411 balles coton et 45 têtes de bétail ; J. M. Sharp, avec 73 balles coton et 421 peaux de bœufs, Peerless, de Fort Gibson (Arkansas), avec 529 balles coton, et le Great Republic, de St Louis, avec 2000 tonneaux de fret, parmi lesquels on comptait 1439 balles coton, 2000 barils de farine et autres produits de l'Ouest.

DÉPARTS—Le Pauline Carroll et le Magenta, pour St Louis, Lizzie Hopkins, Ezra Porter et Frolic, pour Jefferson—tous avaient un assez bon fret.

Par des avis récents adressés au capitaine Wm. M. Suris, nous apprenons que le New Era, capitaine J. M. Tucker, a laissé Shreveport hier au soir avec une pleine cargaison.

Une dépêche adressée à Geo. Hites, agent, reçue hier, dit que le Robert E. Lee a fait le trajet de la Nouvelle-Orléans à Vicksburg en 30 heures et 30 minutes, y compris toutes les relâches habituelles.

Le paquebot semi-hebdomadaire, Nina Simmes, capt. W. R. Greathouse, commis Jos Dalféres, partira ce matin, à 10 heures précises, pour Lafourche et tous les ports intermédiaires. Ce bateau a une cabine des plus confortables; la table ne laisse rien à désirer, et les officiers du bord sont aimables et prévenants ; que peut-on désirer de mieux ?

SLOCOMB, BALDWIN & CO., QUINCAILLERIE, Rue du Canal No 74, et rue de la Commune No 95. Nouvelle-Orléans. Etablis en 1822.

SLOCOMB, BALDWIN & CO., Rue du Canal No 74, et rue de la Commune No 95; Nouvelle-Orléans. IMPORTATEURS ET MARCHANDS DE QUINCAILLERIE, Agents pour la vente des célèbres clous Weymouth. Charrues de champs de sucre, &c. de Baldwin, Black & Co. Nous appelons particulièrement l'attention des marchands sur nos grandes importations récentes de COUTELLERIE ET DE FUSILS, SLOCOMB, BALDWIN & CO., Rue du Canal No 74, 15 mars—1m et rue de la Commune No 95.

AGENCE GENERALE

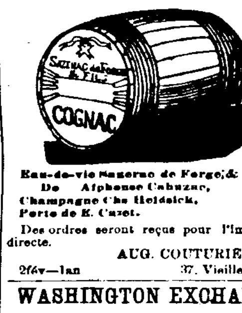

Eau-de-vie Sazerac de Forge & Fils. De Alphonse Cabuzac, Champagne Chs Heidsick, Porte de E. Caset. Des ordres seront reçus pour l'importation directe. AUG. COUTURIE & Co. 2fév—1an 37, Vieille Levée.

WASHINGTON EXCHANGE, RUE ST.-CHARLES, No 19, Nouvelle-Orléans, entre les rues Commune et Canal, D. M. STELLA, 5 fév—1an Propriétaire.

FONDERIE DE LEEDS [ETABLIE EN 1825,] Au coin des rues Delord et Foucher. NOUS annonçons à nos amis et au public que nous sommes prêts, comme par le passé, à faire des MACHINES A VAPEUR, des Bouilloires, des Moulins à sucre, des Chaudières à sucre, des Machines à dessécher, des Moulins à scie, des Presses à coton, des Vis de Newell, des Bouc'nes à fourneaux, des Grils ; à exécuter toutes sortes de travaux d'habitations, de bateaux à vapeur et toute espèce de Machines pour le Sud. 14 sept—6 m LEEDS & Co.

HARENGS DE HOLLANDE, Reçus directement par le navire ISLAND HOME. SAVON DE A. BILLAUD, ABSINTHE ET VERMOUTH EN CAISSES. A vendre par G. HESSE, 8 jan—3 m No 3 rue Tchoupitoulas.

BUSH & GOODE, Avocats, LOUIS BUSH, associé résident, bureau, rue du Camp, No 92, au-dessus du magasin de J. A. Gresham, Nouvelle-Orléans. Ils exercent leur profession à la Nouvelle-Orléans, dans les paroisses Assomption, Lafourche, Terrebonne, Ste-Marie, St-Martin et plaident à la Cour Suprême. Les personnes de la Nile-Orléans qui ont des réclamations dans les susdites paroisses n'ont qu'à s'adresser directement au No 92 de la rue du Camp. 9 janv—3m

BOIS DE CONSTRUCTION. GEORGE MERZ, Moulin à raboter et chantier de bois de construction. Au coin des rues Toulouse et St-Bertrand, Vieux Bassin. DU Bois préparé et brut, des châssis des jalousies, des portes et toute espèce de matériaux de construction sont offerts au commerce au plus bas prix. Les ordres d'expédition sont l'objet d'une attention particulière. 19juil—1an

Bois de choix pour comptoirs, etc. DIX MILLE pieds de noyer noir, large et de choix pour comptoirs à vendre à des prix raisonnables pour clôre une consignation. A vendre également, un fort lot de pin jaune pour plancher et plafonds. ALEX. McCONNELL, ... rue Carondelet No 184

Bois, Charbon, Sable, &c. J. C. KATHMAN, (Fabrique de Toits des Tropiques), Marchand de Charbon, charbon de Bois, Coke, Sable blanc et Bois de Chauffage, RUE BIENVILLE, No 224, Coin Marais, Nile-Orléans. LES ordres laissés à l'endroit indiqué plus haut et dans la Boîte 53 du Mechanics' Exchange, seront remplis sans délai. 21 mars—3m

Avis. GRANDE DEMANDE D'ACHATS DE PROPRIÉTÉS dans le carré de la ville et autres Districts. Aussi : Fonds à placer sur hypothèque, à des taux raisonnables, à l'office de J. SAUVAGE, Courtier, No 111, Passage de la Bourse, entre St Louis et Conti. 24 mars—2m

J. Hernandez, COURTIER, 11............rue Carondelet............11 Achète constamment des billets de l'Etat et de la ville, des mandats, etc. 2 fév—3m

Etats-Unis d'Amérique.

Etat de la Louisiane,

Paroisse d'Orléans — Ville de la Nouvelle-Orléans.

QU'IL soit connu que le dix-huitième jour de mars de l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-huit, et dans la quatre-vingt-douzième année de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique, pardevant moi, Gustave Le Gardeur, Jr., notaire public, dûment commissionné et assermenté dans et pour la susdite ville et la susdite paroisse y demeurant, et en présence des témoins ci-après nommés et soussignés, se sont présentés les personnes dont les noms et capacités sont ci-après indiqués, lesquelles comparants ont déclaré qu'eux ou ceux qu'ils représentent sont actionnaires de la Banque de la Nouvelle-Orléans, corporation établie en vertu des lois de l'Etat et située dans cette ville et cette paroisse — pour le nombre d'actions de cinquante piastres chacune,) de ladite banque, figurant en regard de leurs signatures respectives.

Que conformément à la loi et au huitième article de la charte ou acte d'incorporation de ladite banque, au rapport de Wm Monaghen, ancien notaire de cette ville, en date du 14 mai 1853, la direction de ladite banque proposa une modification, ou changement ou amendement aux articles de société, en adoptant, à l'unanimité, à une réunion qui a eu lieu le troisième jour de février mil huit cent soixante-huit, une résolution dont copie est ci annexée et qui est conçue comme suit : "Il est résolu que le rapport du comité soit adopté et que l'état des affaires de l'institution soit publié dans le *Times*, le *Crescent* et l'*Abeille* : que les actionnaires soient requis de se présenter au local de la banque, samedi, septième jour de mars prochain, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi, pour voter sur la question de savoir s'il conviendrait de réduire de nouveau le capital de la banque, actuellement d'un million de piastres ($1,000,000) à six cent mille piastres ($600,000) de valeur réelle.

Que la dite résolution fut soumise à une assemblée générale des actionnaires de la dite banque, après le temps et l'avis qu'exige la loi ; qu'à la dite assemblée générale eux, les dits apparents, représentant et possédant treize mille quatre cent vingt-deux actions (plus des deux tiers du total qui est de vingt mille actions) de la dite banque, votèrent et approuvèrent la dite résolution, consentirent à la réduction du capital de la dite banque de la Nouvelle-Orléans à six cent mille piastres, autorisèrent la Direction à prendre et lui recommandèrent de prendre les mesures nécessaires pour mettre la dite résolution à exécution, la faire enregistrer et publier conformément à la loi et pour substituer des certificats d'actions de trente piastres aux anciens certificats de cinquante piastres.

En conséquence, les dits apparents, pour eux-mêmes, au nom de ceux qu'ils représentent et pour ceux qui sont ou pourront plus tard devenir actionnaires de ladite Banque de la Nouvelle-Orléans, déclarent par ces présentes, à ce que le capital de la dite banque de la Nouvelle-Orléans soit réduit à six cent mille piastres divisé en vingt mille actions de trente piastres chacune. A cet effet le Président et la Direction sont autorisés à substituer des certificats d'actions de trente piastres aux anciens certificats de cinquante piastres. Les articles d'amendés conformément à ce qui précède.

Et les dits apparants, pour eux et pour ceux qu'ils représentent, deviennent actionnaires de la dite banque en souscrivant pour le nombre d'actions de trente piastres inscrit en regard de leurs noms respectifs.

Ainsi fait et passé, à mon étude, le jour, le mois et l'année ci-dessus écrits, en présence de MM. Armand Pitot jr. et Edouard Pitot, témoins légaux, qui ont signé avec les apparants et moi, notaire, après avoir lu le tout.

SIGNATURES DE L'ORIGINAL.

	Actions.		Actions
F Schuler	42	F E Bernard	40
Delvaille & Joubert	245	U Marinoni	50
A Debon	50	Warren, Crawford & Co.	50
C Chavanne	33	C P Porter	16
J V Allain	319	E O Porter	16
Chas. De Ruyter	320	J M Pinniger	32
H C Milliaden	150	F E Porter	16
H C Milliaden, agent	330	F Cantors	54
Edgar Pitot	60	P Gelpi	150
R B Mannion	700	P Gelpi & Co	126
E J Minton	300	D Lanata	700
A Cassard	300	A Lanata	300
S Benat	11	T S Dugan	20
A Fouquet	85	E Forestier	100
Francis J Ruby	144	J C Denis	100
E Dorsey	14	S Cambon	100
S Peble	200	Maury & Co	100
E F Lavillebeuvre	33	A Miltenberger & Co	50
Thos. Langridge	100	J D Wood	100
Ant Lanata	408	Wood & Low	100
Home Mutual Ins. Co	300	J L Story	350
O F Frieso	20	A H James	20
Hartwell, Gayle & Co	45	Alfred Kearney	30
B M Horrell	10	Vene Bros	34
W W Burbridge	30	W C Black	33
Geo. W Y Burbridge	30	W A Violett	33
Thos. Jenny & Co	300	A W Violett & Co	33
C H Hyams	70	J Lurber	20
L D Pothier	30	J F Payne	200
Forstall & de Lassus	275	C Baquié	35
C Cavaroc	10	Amélie Lay	24
Irma Cavaroc	2	W N Mercer	424
C Cavaroc, jr	2	E J Hart & Co	50
J Sougeron	18	P Crabites	60
L Goyet	50	E Merth	3
Ch Tholier	10	Mme A. Boudette	62
E Cramer	181	Mrs. Paul Juge, Sr	155
F Dupré	100	Aug. Bonn	100
W G Robinson	105	Wm Bogel	50
John Pemberton	50	Chs. Lodig	50
Louisiana M. Ins. Co	255	Leeds & Co	50
Reyes & Dolse	400	Simon & Loeb	125
M Boesch	25	Castillo & Haritpe	50
M Oglesby	160	E J Hart & Co	50
Raill & Co	12	Aiken & Rainey	20
Nagrapnte & Agelasto	60	D M Bernard	20
Fosuel & Co	25	Chs. Duntz	50
J J Miche & Co	115	E Giquel	61
Cie d'Assur. Mut. du Crescent	512	J Rivet & Jamison	50

A. PITOT, JR., EDW. PITOT, G. LE GARDEUR, JR. Notaire public.

Pour copie conforme, G. LE GARDEUR, JR. Notaire public.

Le soussigné, député du préposé à l'enregistrement pour la paroisse et la ville de la Nile-Orléans, certifie que le susdite charte d'incorporation a été, aujourd'hui, dûment inscrite à son bureau, Livre 8 No 7, folios 71, 72, 73 et 74.

A. DUCATEL, JR. Député du préposé à l'enregistrement.

Nile-Orléans, 18 mars 1868.

25 mars—1f par sem—4 sem

Succession de Maurice Scanlon No 32,034. DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—Attendu que Edward Scanlon a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administrateur testamentaire dans la succession de feu Maurice Scanlon décédé — Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour, F. R. O'RORKE, 3 avril—7 12 Greffier.

SPECTACLES.

ACADEMIE DE MUSIQUE.

Rue Saint-Charles, Nile-Orléans.

SPALDING & BIDWELL, Propriétaires et Directeurs.

Lundi 6 Avril 1868.

Le seul théâtre ouvert en ville.

Inauguration de la saison d'été

Sous la direction immédiate de M. BIDWELL qui vient d'arriver d'Europe avec des nouveautés

Nouveaux divertissements de let, dans lequel figurent MLLE CARNAGOTA et SŒURS CLINETOP et le corps de ballet. Romances chantées par Mlles TAYLOR et ST-CLAIR.

Nouveautés éthiopiennes

The Three Eras

Représentation tous les samedis, à midi.

A L'ETUDE

G. D. A. B. F. A.

Opérette burlesque de M. C. D. Dasher, faite expressément pour l'Académie. 5avril

Salle de Bal d'Orléans.

DERNIER BAL DE LA SAISON

Samedi, 11 Avril 1868

UN Grand Bal paré et masqué sera donné samedi soir. La police sera présente pour maintenir l'ordre. Ouverture des portes, à 9 heures et demie. Billets pour messieurs, $2; les dames ne paient pas.

DIMANCHE, à midi—Lutte et assaut d'armes

10 avril— H. PERCIVAL.

REOUVERTURE DU Musée Crescent City.

DIX MILLE CURIOSITÉS.

Nos 40 et 42 de la rue St-Charles.

(En face de l'Hôtel St-Charles.)

Ouvert, tous les jours, de 9 heures du matin à 10 heures du soir.

C. T. AMES..................Directeur et Propriétaire.

RETOUR de la Ménagerie de la Nile-Orléans, de AMES, après une tournée fructueuse dans le Nord-Ouest. La ménagerie a plusieurs animaux de plus ; on remarque, parmi les nouveaux venus, l'éléphant nain BISMARCK, des tigres du Bengal, ou ours blanc du Pole, &c.

On verra au Musée le professeur GREINER, l'habile souffleur de verre, où sont les deux machines à vapeur fonctionnant constamment ; Mlle ANNA E. LEAK, la merveille sans bras qui fait des choses surprenantes à l'aide de ses pouces de pieds.

Des animaux et des curiosités nouvelles arrivent constamment.

PRIX D'ENTRÉE, 50 cts. Pour les enfants, 25 cts. 14 nov

NOUVELLE-ORLEANS ET ST-NAZAIRE

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

LIGNE REGULIERE ENTRE LA NOUVELLE-ORLEANS ET ST-NAZAIRE — Correspondant avec les Antilles et les ports de l'Océan Pacifique.

Passage dans une cabine 1er pont avant et arrière 2d pont arrière de la Nile-Orléans à Saint Nazaire $220 sucr Passage dans une cabine 2d pont avant.... 193 Passage d'entrepont.... 40 Les enfants au-dessous de 3 ans ne paient pas. Les enfants de 3 à 8 paient quart de place. Les enfants de 8 à 12 paient demi-place. Au-dessus place entière. Les domestiques des passagers paieront les prix fixés ar le tarif pour les passagers d'entrepont. On délivre des billets d'aller et de retour aux passagers de chambre pour les voyages transatlantiques avec une diminution de $25 0/0 sur le prix de la double traversée, et le voyageur s'embarque pour le voyage de retour dans l'espace de six mois à partir du jour de son premier embarquement; ces billets ne pourront être cédés et aucune bonification ne sera faite s'il ne fait le voyage de retour par les navires de la Compagnie. La nourriture des passagers d'entrepont sera celle de maistrance. Une cabine à deux couchettes retenue pour l'usage exclusif d'un passager sera payée à raison d'un passage et demi. Le steamer à roues GUYANE partira de la Nouvelle-Orléans tous les 13 de chaque mois à partir du mois de février pour le port de la Havane, afin de correspondre avec l'arrivée des grands steamers de la Compagnie Générale Transatlantique faisant les voyages entre Saint-Nazaire et Vera-Cruz. Pour passage s'adresser chez VICTOR PERRILLIAT, agent, 10janv—lan 127, rue de la Commune.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE. SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE. Service des Paquebots-Poste de la Compagnie Générale Transatlantique, entre New York et le Havre, touchant à Brest. Les nouveaux et splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50, rivière du Nord : EUROPE, capt. Lemarié.....Samedi 4 avril. ST-LAURENT, " Bocandé.....Samedi 18 avril. VILLE-DE-PARIS, " Surmont.....Samedi 2 mai. PEREIRE, " Duchene.....Samedi 16 mai. PRIX DU PASSAGE (compris le vin), payable en or ou son équivalent en papier. POUR BREST OU LE HAVRE : Première cabine, $140. | Seconde cabine, $85. POUR PARIS : Y compris le billet de chemin de fer délivré à bord, Première cabine, $145. | Seconde cabine, $88. Troisième cabine $35, et en comprenant le billet de chemin de fer, $37. Les bagages seront marqués pour Paris. Soins médicaux gratuits. Les voyageurs américains qui vont sur le continent européen ou qui en reviennent, en prenant les steamers de cette ligne, évitent les risques inutiles du voyage par les chemins de fer anglais et de la traversée de la Manche, tout en s'épargnant beaucoup de temps, d'ennui et d'argent. 8nov 12 V. PERRILLIAT, 127, rue Commune.

Nouvelle-Orléans à St. Nazaire VIA HAVANE. Le steamer Français GUYANNE, Partira pour le port de la Havane, le 12 avril, à huit heures du matin, recevra et signera des connaissements pour du coton et autre fret pour Saint-Nazaire, Bordeaux, Havre, Paris, Liverpool, Londres, Anvers, Rotterdam, Brême et Hambourg. Pour fret ou passage, s'adresser à VICTOR PERRILLAT, agent, 5 avril—au 12 127 rue de la Commune.

Steamers pour Southampton, le Havre, Hambourg et Brême. Le steamer de 1re classe SAIDA, capt. French, Partira du pied de la rue Jackson, le 16 avril, ou vers cette époque, pour Southampton. Il prendra des passagers pour Southampton, le Havre, Hambourg et Brême, aux prix suivants : 1re chambre, pour Southampton, $125 ; entrepont, $45 ; 1re chambre, pour le Havre, $135 ; entrepont, $45 ; 1re chambre, pour Hambourg ou Brême, $150 ; entrepont, $50. On paie en or. Pour fret, s'adresser à SILKENSTADT & CO, 59, Carondelet. Pour passager, s'adresser à MAURY & CO, 7avril—au16 181, Commune

POUR VERA-CRUZ—Le steamer mexicain (neuf et en fer), EUGENIA, Commandant B. Viñas partira le dimanche, 12 avril, à 5 heures de l'après midi, de son wharf, à Alger, ferry du Troisième District. Pour passage seulement, s'adresser au capitaine, à bord, ou à A. PALACIO, 8avril—5f No 196, rue Gravier

LIGNE INMAN. Steamers de la Malle. Départ du Pier No 45, North River, New York. Tous les SAMEDIS, à midi. Vitesse et excellents emménagements. Passage de Première Classe, en or: New York à Liverpool, $110. Aller et retour, $175. New York à Londres, $115 Aller et retour, $185. New York à Paris, $125 Aller et retour, $200. Billets de retour, bons pour six mois. Pour plus de détails, s'adresser à ELLIOT & McKEEVER, 9 mars—1an Rue Gravier, No 109.

Pour New York. Ligne de Steamers des Marchands. Comprenant les steamers suivants, qui sont de première classe : GEN'L GRANT, Capt. J. B. Hildreth, CRESCENT CITY, Capt. S. W. Holmes, SHERMAN, Capt. W. A. Pendleton GEN'L MEADE, Capt. A. W. Sampson, UNITED STATES, Capt. Geo. L. Norton, partant de New-York et de la Nile-Orléans tous les SAMEDIS. Le Steamer GEN. GRANT, Commandant J. B. Hildreth, Partira de son wharf, en face de la rue St-Louis, le SAMEDI, 11 avril, à 5 heures du soir. Ces steamers ont d'excellents emménagements. Chambres.................$60 00. Pour fret ou passage, s'adresser à WOOD, LOW & LUDWIGSEN, Rue de la Commune, No 190. Le steamer UNITED STATES suivra et partira SAMEDI, 18 avril 26fév—

Pour New York, directement. Ligne de Steamers Cromwell, entre New-York et la Nouvelle-Orléans. CETTE LIGNE SE COMPOSE Des Steamers suivants : GEO. CROMWELL, GEO. WASHINGTON, CORTES, MARIPOSA. Le steamer GEO. WASHINGTON, Commandant E. V. Gager, Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse, Le SAMEDI, 11 avril, à 5 heures P. M., Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE. Pour fret ou passage, s'adresser à ALFRED MOULTON, 4 mai—1a Rue Carondelet, No 41

Paquebot indépendant de la Nouvelle-Orléans, de la Côte et de Lafourche. Partant de la Nouvelle-Orléans tous les LUNDIS à 5 heures du soir, et tous les VENDREDIS, à 10 heures du matin. Le bateau à passager, de première classe, NINA SIMMES, capitaine W. R. Greathouse, commis Jos Dalferes, partira comme il est dit, et se rendra à tous les mercredis et dimanches, dans la journée. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à E. O. MELANÇON, 10 avril— 64 Vieille Levée.

Compagnie de bateaux quotidiens de la Nile-Orléans à Mandeville—Pour Mandeville, Lewisbourg et Madisonville—Le bateau à vapeur CAMELIA, à basse pression, capitaine W. L. Cozzens, ayant d'excellents emménagements pour les passagers et le fret, a été achalandé pour ce service. Les traversées régulières commenceront à partir du 25 avril et auront lieu en été et en hiver. On prendra des arrangements pour transporter les passagers et le fret de la Nile-Orléans à Covington et de Covington à la Nile-Orléans. Pour plus de détails, s'adresser à COHEN M. SORIA, agent, 5avril— Rue de l'Union, Nos 18 et 20

Bateau régulier de la Côte et du Bayou Lafourche. Le bateau à vapeur FLICKER, capitaine Jos. P. Apsoth commis P. A. Charlet part de la Nouvelle-Orléans, tous les MARDIS à 5 heures du soir et les SAMEDIS à 10 heures du matin. Il est de retour les LUNDIS et les JEUDIS pendant le jour. Pour fret ou passage, s'adresser à bord. 5avril—1m

BAYOU SARA—Paquebot deux fois par semaine—Partant tous les DIMANCHES à 10 heures du matin, et tous les MERCREDIS à 5 heures du soir (commençant le 8 avril) pour le Bayou Sara, Baton Rouge et tous les points intermédiaires de la côte, le paquebot à passagers, de première classe, Grey Eagle, capitaine V. B. Baranco, partira comme il est dit ; et à SON RETOUR, quittera le Bayou Sara tous les LUNDIS et JEUDIS. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JAMES LEAKE, 3 avril—1m 10, Nouvelle-Levée.

BATEAU REGULIER DU MERCREDI SOIR. Le bateau à vapeur Annie Wagley, pour les Opelousas, Washington, Port Barré et tous les débarcadères de la côte, du Bayou Plaquemine et du Bayou Courtableau et de la rivière Atchafalaya et du Bayou Courtableau. Le bon bateau à vapeur Annie Wagley, capitaine Gus. E. Louaillier, commis M. Keulsson, partira de la Nouvelle-Orléans, ainsi qu'il est dit ci-dessus, tous les mercredis, à cinq heures du soir, et de Washington, tous les dimanches matin à 10 heures. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ; à Block Bros. 18 de la rue de la Commune, N. O.; à G. Hinckley & Son, à Washington, Lne. 14 mars—1m

PAQUEBOT REGULIER DE LA NILE-ORLEANS, DE LA COTE ET DE LAFOURCHE.—Le bateau à vapeur THOMAS POWELL, d'un faible tirant d'eau, capt. Max Blanchard, commis, T. Denvant, part de la Nile-Orléans, tous les MARDIS, à 5 heures du soir et les SAMEDIS, à 10 heures du matin. Il est de retour les LUNDIS et les JEUDIS, pendant le jour. Pour fret ou passage, s'adresser à bord. Ce bateau est indépendant et n'appartient à aucune société. 11mars—1m

---

CHEMIN DE FER PONTCHARTRAIN. ARRANGEMENTS D'AUTOMNE ET D'HIVER.

A partir du 1er avril 1868, les convois partiront comme suit :

DE LA VILLE.		DU LAC.	
4 h. A. M.	char à cheval.	5½ A. M.	char à vapeur.
6½ "	" à vapeur,	7 "	"
7½ "	"	8½ "	"
9 "	"	9½ "	"
10½ "	"	11½ "	"
Midi	"	1 P. M.	"
2 P. M.	"	2½ "	"
3 "	"	3½ "	"
4 "	"	4½ "	"
5 "	"	5½ "	"
6 "	"	6½ "	"
7 "	"	7½ "	"
8 "	"	9 "	char à cheval.

Arrangement du Dimanche.

Il y aura des chars à vapeur au lieu de char à cheval, partant de la ville tous les dimanches matin, à 4 heures. Un convoi extra partira de la ville tous les dimanches à 1 heure P. M.

A partir du 5 avril, les convois partiront des deux extrémités du chemin, LES DIMANCHES, toutes les demi heures, de 2 heures de l'après midi à 8 heures du soir.

Prix—Aller et retour, le même jour, 25 cents. Les passagers qui désirent s'arrêter à Gentilly doivent en prévenir le conducteur avant le départ du convoi. Pour la station de Gentilly, 15 cents. GEO. PANDELY, 31mars Surintendant Général.

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Nile-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest. Route de la malle des Etats-Unis entre la Nile-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas. LE FERRY du chemin de fer partira, du pied de la rue Ste-Anne, en face de la Place Jackson, tous les jours, à SEPT HEURES ET DEMIE A. M., et se rendra au CONVOI DE PASSAGERS qui part d'Alger à 8 A. M. Les expéditeurs et consignataires de fret, sont prévenus que la Compagnie de Transfert de la Nile-Orléans, au coin des rues Camp et Commune, peuvent faire recevoir ou délivrer leurs marchandises, dans une partie quelconque de la ville, à des prix réduits. Le fret pour les stations du chemin, pour les débarcadères du Têche, et à livrer à la Nile-Ibérie ou St-Martinville, est reçu tous les jours (les dimanches exceptés) de 7 heures du matin à 5 heures du soir, au pied de la rue Ste-Anne. Le fret pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, pour le Canal Bélanger et pour Houma, sera reçu et transporté par les stations de Raceland, Lafourche et Terrebonne, aux taux de bateau à vapeur pour toute la route. Tout fret pour le Texas doit être payé au moment de l'embarquement, et le fret pour l'intérieur doit être payé sur livraison. 1erdec G. W. R. BAYLEY, Surintendant.

Compagnie du Grand Chemin de fer de la Nelle-Orléans, de Jackson et du Nord. TAUX DU FRET. St Louis, Louisville, Cairo Columbus, Rome, Atlanta, Macon, Augusta et Charleston. Département du Transport, Nelle-Orléans, 1er janvier 1868. Les expéditeurs sont informés que cette Compagnie donne maintenant des connaissements pour les susdits points. Toutes les réclamations pour pertes, avaries ou excès de taux seront promptement réglées aux lieux de livraison. Pour plus de détails, s'adresser au Dépôt, rue Calliope, ou au bureau de la Compagnie, rue Carondelet No 4. JAMES YONGE, Agent pour le fret. T. S. WILLIAMS, Surintendant général. 14janv 3mis

Moulin à riz---Moulin à riz. NOUS étant assuré les services de M. PETER McKINLAY, inventeur du meilleur pilon à riz, et qui, depuis trente ans, construit, érige et dirige des machines à riz, nous sommes à faire sous sa surveillance, toutes les machines qu'exige la préparation du riz pour le marché et à fournir les dessins, &c. nécessaires. On peut voir, à notre établissement, un modèle de la machine (patentée) à vanner le riz, de McKinlay. Cette nouvelle invention convient aux personnes qui cultivent le riz pour leur propre consommation. LEEDS & CO 14 déc—6m Au coin des rues Delord & Foucher.

D. E. SCRUGGS. FRANK A. BARTLETT. SCRUGGS & BARTLETT, ENCANTEURS, No 4 rue Tchoupitoulas, et No 4 rue Nouvelle-Levée. Avances faites sur consignations. 23 jan—1an

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Louisiane.

QUATORZIEME ETAT ANNUEL.

Conformément à sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires :

Total des PRIMES de l'année expirée le 29 février 1868		$546,523 42
Savoir :		
Primes d'incendie	$236,272 57	
Primes de mer	184,158 70	
Primes de rivières	103,097 15	
		$543,528 42
En moins :		
Primes remboursées	5,859 75	
Primes non expirées	40,145 00	
		$ 46,004 75
Montant net des primes		$502,518 67
Pertes payées :		
Pertes par l'incendie	$ 62,887 26	
Pertes sur mer	184,872 79	
Pertes sur les rivières	94,802 10	
	$342,062 14	
Escompte au lieu de scrip	54,348 65	
Taxes et Revenu intérieur	24,741 36	
Dépenses, loyer, etc, compte d'escompte	32,310 83	
Six pour cent d'intérêt sur le scrip non payé jusqu'au 1er mars 1868	37,777 80	
		$491,716 76
Réservé pour pertes non réglées		$ 11,277 89

La Compagnie a l'actif suivant qui, dans le rapport du Comité de Finance de la Compagnie, adopté à l'unanimité par les Directeurs, est, ou avec les dépréciations des titres, être équivalent à un capital comptant de

Effets ou propriétés foncières	$45,398 11
Hypothèques sur propriétés foncières	29,019 20
Placé en bons de la ville et autres bons	84,721 00
Placé en actions de banques et autres actions	122,363 00
Placé en scrip de Compagnie d'assurance	135,302 00
Prêts garantis	18,300 00
Effets à recevoir	43,896 88
Primes en voie de perception	97,462 71
Encaisse	111,513 49
	$737,569 49

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

CHAS. BRIGGS, Président.

J. P. ROUX, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans. Assermentés et signé pardevant moi, ce 23 mars 1868. PAUL W. COLLENS, Troisième Juge de Paix.

Il sera payé, le deuxième lundi de mai prochain, aux porteurs légaux, six pour cent d'intérêt sur tout scrip non encore payé.

— Directeurs —

Charles Briggs,	A. B. Montgomery,
Ant. Carriere,	A. Lescure,
Geo. A. Fosdick	Frank Williams,
R. Brugier,	Thomas Byrne,
Chas Lafitte	John Thornhill,
John S. Maunsell,	W. A. Violett,
P. Anderson,	Hugh McDonald,
Alfred Kearny,	Wm. M. Pinckard,
A. Frerichs,	John S. Wallis,
George W. Dunbar,	George Foster,
E. F. Stockmeyer,	Andrew Stewart,
Geo. W. Hynson,	L. S. Pothier,
Arch'd Montgomery,	John Nixon Jr,
Henry J. Voss,	R. Piaggio,
E. Marquese,	James Gallier,
Chas Weishaar,	Rudolph Sieg
H. F. Given.	

24 mars

R. C. BARROW, AGENCE DE PROPRIÉTÉS FONCIÈRES —ET— Agence Générale. Bureau, 15......................Rue Carondelet......................15 SE charge de l'achat, de la vente et du louage de propriétés de ville et de la campagne. Il se charge en outre du recouvrement de loyers, &c. 23 janv—3m

JACOB OTT Entrepreneur, RÉPARE les MAGASINS et les MAISONS de résidence. Fait et répare les cuves. Les ordres laissés au No 26, Cercle Tivoli, ou chez A. JURAND, coin Toulouse et Chartres, seront promptement remplis. 13 nov—1an

VENTES JUDICIAIRES.

ARISTIDE HOPKINS et al vs EDW. STAPLETON.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans, No 20,083—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, vingt d'avril 1868, à 10 heures A. M., à mon entrepôt No 7, rue St-Pierre, Batisses Pontalba, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de— Un lot de meubles meublant et d'effets, suivant inventaire, déposé en mon bureau pour recours. Saisis dans l'affaire ci-dessus. Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication. GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans. 8avril—11 14 17 19 20

ACHILLE CHIAPELLA vs G. F. BURTHE. QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans, No 21,437—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI dix-huit d'avril 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit— Le quart indivis d'un certain terrain situé dans le Premier District de cette ville, désigné par le numéro Un suivant un plan déposé par le shérif de la paroisse d'Orléans en l'étude de H. B. Cenas, ci-devant notaire public en cette ville. Le dit terrain forme l'angle des rues Hevia et Carondelet et mesure vingt-cinq pieds neuf pouces de face à la rue Carondelet sur cent soixante dix-neuf pieds six pouces de profondeur, avec l'usage d'une allée commune de vingt pieds de largeur. Ensemble avec avec le quart indivis de toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. Saisis dans l'affaire ci-dessus. Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication. GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans. 17 mars—17 26 3 11 et 18 avril

JULES JACQUES, vs JEAN LOUIS PELEGRIN. SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 21,745—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, vingt d'avril 1868 à 11 heures A. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de— Le fonds du café connu sous le nom de "Bourse des Négociants" situé à l'angle des rues Conti et de la Vieille Levée, dans le Deuxième District de cette ville, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours. Saisi dans l'affaire ci-dessus. Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication. GEO. W. AVERY. Shérif de la Paroisse d'Orléans. 8 avril—11,14,17,19.

MATHEW HENRICK vs F. O. WOODMAN et als. CINQUIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 18,149—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MERCREDI, quinze avril 1868, à 5 heures P. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de : Tous les meubles et effets qui se trouvent dans la maison située rue Clara, entre celles Calliope et Delord, dans le Premier District de cette ville, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours. Et immédiatement après, dans le voisinage, Dix-neuf (19) cuves, et vingt quatre (24) "Rectifiers." Saisis dans l'affaire ci-dessus. Conditions—Comptant au moment de l'adjudication. GEO. W. AVERY, 2 avril—2,5 8,11,15 Shérif de la Paroisse d'Orléans.

C. E. GIRARDEY & Co vs JULES BLINEAU. TROISIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans — No 24,657—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le MERCREDI quinze d'avril 1868, à 10 heures A. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de Le fonds d'une pâtisserie situé rue de Chartres, entre celles St-Louis et Conti, dans le Deuxième District de cette ville, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours. Saisi dans l'affaire ci-dessus. Conditions—Comptant au moment de l'adjudication. GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans. 2 avril—2 5 8 11 15

J. & J. F. GARNIER (C. Tibier, agent) vs J. MAURICE CESSAC. SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans — No 20,819—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, onze d'avril 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit— Un certain terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bacchus, Terpsichore, Dryades et Melpomène et désigné par le numéro six (6) sur un plan dressé par C. Hedin, architecte, et déposé en l'étude de T. O. Stark, notaire public en cette ville. Le dit terrain mesure vingt-six pieds neuf pouces de face à la rue Bacchus, sur cent vingt-sept pieds onze pouces de profondeur, entre lignes parallèles. Ensemble avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent, dépendances et appartenances. Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de John G. McLean, suivant acte au rapport de W. H. Peters ci-devant notaire public en cette ville, en date du 14 février 1850. Saisie dans l'affaire ci-dessus. Conditions—L'acquéreur assumera le paiement d'un billet garanti par hypothèque sur la propriété ci-dessus, pour la somme de onze cents piastres (1,100 00) souscrit par le défendeur, daté du 22 avril 1867 payable à un an de date et portant intérêt au taux de huit pour cent l'an à compter de l'échéance jusqu'à paiement et la balance du prix de l'adjudication, comptant, au moment de l'adjudication. GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans. 10mars—13,27 av 3 11

LUTHER HOLDSWORTH vs HENRY MANN. QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans, No 19,862—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI onze d'avril 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit — UN TERRAIN, situé dans l'îlet borné par les rues Vue, Willow, Cypress et Lafayette, dans le Premier District de cette ville, étant désigné par le numéro Quatorze, suivant plan dressé par Louis H. Pilie et ... Le dit terrain mesure trente et un pieds trois pouces de face à la rue Cypress sur quatre vingt-quatre pieds quatre pouces de profondeur, entre lignes parallèles. Ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant. Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de W. L. Poole, notaire public en cette ville, en date du 26 de juillet 1859. Saisie dans l'affaire ci-dessus. Conditions—Comptant au moment de l'adjudication. GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans. 11mars—11,18,27,3,11avril

HERMAN & Co. vs W. A. MOORE. CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 17,895—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI vingt d'avril 1868, à 11 heures A. M., à mon entrepôt No 24 rue Jefferson dans le Quatrième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de— Tous les meubles et effets garnissant la maison appartenant au défendeur, suivant inventaire déposé en mon bureau, pour recours. Saisis dans l'affaire ci-dessus. Conditions—Comptant au moment de l'adjudication. GEO. W. AVERY, 8 avril—11,14,17,19 Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Pre. Cazelar, exécuteur, vs la Vve S. B. Mardis. QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans, No 19,985—En vertu d'un ordre de vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le JEUDI, seize d'avril 1868, à 10 heures A. M., à mon entrepôt, No 24, rue Jefferson, dans le 4me District de cette ville, à la vente publique et adjudication de— Un lot de meubles et d'effets, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours. Saisis provisoirement dans l'affaire ci-dessus. Conditions—Comptant au moment de l'adjudication. GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans. 4 avril—4,7,11,14,16

La Banque des Citoyens de la Louisiane vs Alden Ford Dunbar. QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 20,304—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, cinq mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit— Un terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, St Joseph, du Commerce et Julia, désigné par le numéro Six sur un plan dressé par Hedin et Schlarbaum, architectes, le 13 janvier 1854 et déposé en l'étude d'Adolphe Boudousquié, ci-devant notaire public en cette ville. Le dit terrain mesure vingt sept pieds un pouce de face à la rue Tchoupitoulas, sur quatre-vingt huit pieds, deux pouces et quatre lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent portant le No 202 de la rue Tchoupitoulas. Ensemble aussi avec cent trente-deux (132) actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane garanties par hypothèque sur la dite propriété. Saisis dans l'affaire ci-dessus. Conditions—L'acquéreur fournira un stock-note pour la somme de deux mille six cent soixante dix-neuf piastres ($2,679) en faveur de la Banque des Citoyens de la Louisiane payable le 1er de janvier 1869, tige ou renouvelable, conformément aux termes de la charte de la susdite Banque, et assumera toutes les obligations et responsabilités imposées aux actionnaires et le stock note qui a été identifié avec l'acte de vente par la Banque des Citoyens de la Louisiane à Alden Ford Dunbar, au rapport d'Adolphe Boudousquié, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 7 mai 1855 et avec l'acte de vente du shérif, dans la présente affaire. Et la balance du prix d'adjudication, comptant, au moment de l'adjudication. GEO. W. AVERY. Shérif de la paroisse d'Orléans. 3avril—3,12,21,28 5m

SUCCESSION DE FEU FREDERIC ANTOINE WEINBERG, décédé. DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 17,025—En vertu d'un ordre de vente rendu le 13 de février 1868 et à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, contre Jules Lebatut en faveur des héritiers de F. A. Weinberg, je procéderai le MARDI, vingt et-un d'avril 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit— Un certain terrain désigné par le numéro Un d'après un plan dressé par C. A. Hedin et E. Schlarbaum architectes, le 17 de février 1854 et déposé en l'étude d'Ad. Mazureau, notaire public en cette ville. Le dit terrain est situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet compris par les rues Royale, de Chartres, St Philippe et Dumaine mesurant vingt pieds de face à la rue Royale sur une profondeur de cent quarante trois pieds et quatre lignes, trois pieds neuf pouces de face à la rue ... Ensemble avec la maison de résidence en briques à trois étages et autres améliorations qui s'y trouvent. Cette propriété appartient au dit Jules Lebatut au moyen de l'acquisition qu'il en a faite des héritiers 8 Kohn, suivant acte en date du 28 mars 1854. Conditions, comptant au moment de l'adjudication. GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans. 12mars21 29—7 15 21 avril

La veuve O. LELIEVRE vs la dame ANNE W. JETER. SIXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No. 11,594.—En vertu d'un writ de fieri facias adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, contre Harry T. Hays, ci-devant shérif et par lui à moi transféré, je procéderai, le MARDI, vingt et-un d'avril 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit— Deux certains terrains situés au faubourg Ste Marie, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Camp, Girod, St-Marie et Sud de la place Lafayette et désignés par les Nos Un et Deux, d'après un plan dressé par Alfred E. Forstall, député arpenteur, le 15 février 1832. Les dits terrains sont contigus et mesurent, mesure américaine, chacun vingt-cinq (25) pieds de face sur le Sud de la place Lafayette sur quatre-vingt-sept (87) pieds de profondeur, entre lignes parallèles ; le No Un forme l'angle des rues du Camp et Sud. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison en briques à trois étages connue sous le nom de "Florence House," cuisine, etc. Le plan sera exposé à la Bourse quelques jours précédant celui de la vente. Aussi—Quatre cent cinquante (450) actions aujourd'hui réduites à quatre cent vingt-une (421), de cent cinquante piastres chacune du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, garanties par hypothèque sur la propriété ci-dessus décrite. Saisis dans l'affaire ci-dessus. Conditions—L'acquéreur assumera le paiement d'un stock-note en faveur de la Banque des Citoyens de la Louisiane de la somme de huit mille cinq cent cinquante piastres ($8,550 00) payable le 1er juin 1868, aux termes de la charte de la dite banque et la balance du prix d'adjudication, comptant, au moment de l'adjudication. GEO. W. AVERY, 21mars—29 7 15 21 av Shérif de la paroisse d'Orléans.

Deux Magasins en briques, à trois étages, Nos 172 et 172 1/2, rue Poydras, à l'encan par le Shérif. Succession de feue Hannah Pineki, décédée, épouse de Davis Woolf. DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans No 30,209—En vertu d'un ordre de vente rendu le 21 de mars 1868 et à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le samedi, vingt cinq avril 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de— Deux certains terrains situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Poydras, Perdido, Commune et Delord (aujourd'hui Lafayette), désignés par les numéros Trois et Quatre suivant plan dressé par C. A. Hedin, ci-devant arpenteur ... mesurant ... pieds de face à la rue Poydras, sur quatre-vingts pieds de profondeur. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. Cette propriété appartient à ladite succession au moyen de l'acquisition que ledit Davis Woolf en a faite d'Elijah Libenstein, suivant acte au rapport de Edward Barnett, notaire public en cette ville, en date du 1er de juin 1867. Les bâtisses et améliorations sur lesdits terrains consistent en deux magasins en briques, à trois étages ; le No 172 (est loué à bail expirant le 1er d'octobre 1869 à raison de $150 par mois), et le No 172 1/2 (est inoccupé), sur la rue Poydras. Conditions—L'acquéreur paiera au comptant, un montant suffisant pour satisfaire un billet à ordre de la somme de $5,666 66 2/3, daté du 3 août 1866 et payable à un an de date, avec intérêt au taux de huit pour cent l'an, de date jusqu'à paiement ; et la balance en deux billets de la somme de $5,666 66 2/3 chacun, tous deux datés du 3 août 1866 et payables respectivement à deux et trois ans de date, avec intérêt de huit pour cent l'an, de date jusqu'à paiement. Lesdits trois billets sont garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la propriété ci-dessus décrite. ... Le tout en billets portant intérêt au taux de huit pour cent l'an, de la date de l'adjudication jusqu'à paiement, et garantis par hypothèque spéciale sur la propriété vendue. GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans. 24 mars—1,9,17,25 avril

---

VENTES JUDICIAIRES.

Succession de PERRY S. WARFIELD. DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 6 841—En vertu d'un alias pluries writ de fieri facias contre la dame M. B. Warfield, Exécutrice Testamentaire, etc., en faveur de H. L. Stone & Co., adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nile-Orléans, dans l'affaire ci-dessus à Harry T. Hays, ci-devant shérif, et par celui-ci à moi transféré, je procéderai, le MARDI 12 mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont suit la description, savoir : UN TERRAIN, situé au faubourg d'Annonciation, Premier District de cette ville, désigné par le No 1 sur un croquis annexé à un acte de répudiation de stock et de la Banque des Citoyens et P. S. Warfield, au rapport de Charles Boudousquié, notaire public en cette ville, en date du 25 mars 1848. Le dit terrain forme l'angle des rues Prytania et Terpsichore, et mesure 56 pieds de face à la rue Prytania, sur 127 pieds 10 3/4 pouces de profondeur, entre lignes parallèles. Ensemble avec toutes les batisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison en bois à deux étages, couverte en bardeaux ; cuisine, etc., et tous les droits, privilèges, etc. Et aussi avec 70 Actions, aujourd'hui réduites à 70, du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, garanties par hypothèque sur la dite propriété. Saisis dans l'affaire ci-dessus. CONDITIONS.—L'acquéreur assumera le paiement d'un stock note de la somme de Treize Cent Cinquante piastres ($1,350), en faveur de la dite Banque, payable le 1er d'avril 1869, renouvelable conformément aux termes de la Charte de la dite Banque, et la balance du prix d'adjudication, comptant au moment de l'adjudication en billets du Trésor des Etats-Unis. L'acquéreur assumera en outre toutes les responsabilités imposées aux actionnaires, résultant de la charte et des lois y amendatoires. GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans. 10 avril—10,11,19,28, mai 6,12

GLENDY BURKE ET AUTRES vs D. M. ENSWORTH. CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 19,679—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, et du consentement des parties y intéressées, je procéderai le LUNDI, treize d'avril 1868, à 10 heures A. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de— La balance invendue du fonds d'un magasin de graines de jardinage situé rue Gravier, entre celles du Camp et des Magasins, dans le Premier District de cette ville, suivant inventaire déposé dans mon bureau pour recours. Saisi dans l'affaire ci-dessus. Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication. GEO. W. AVERY, Shérif de la paroisse d'Orléans. 10 avril 3 11

Jno. G. E. Anrick vs Levy & Lion. TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No. 24,6 3—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, treize d'avril 1868, à 5 heures P. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de— L'installation, les comptoirs, &c., du magasin situé à l'angle des rues des Magasins et Joséphine, dans le Quatrième District de cette ville. Saisis dans l'affaire ci-dessus. Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication. GEO. W. AVERY. Shérif de la Paroisse d'Orléans. 31mars 31 3 7 10 et 12 av

Duncan Mc Neil vs James Gill. QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans, No 20,070—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, onze d'avril 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit— Une certaine portion de terre située dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues de l'Annonciation, Première, Laurel et Deuxième, composée de la totalité du terrain désigné par le Numéro Vingt Trois et la moitié longitudinale du terrain désigné par le numéro Vingt deux, conformément à un plan déposé en l'étude de J. E. Jarreau, ci-devant notaire public en cette ville. Le dit terrain et la dite moitié de terrain mesurent ensemble trente-sept pieds six pouces de face à la rue de l'Annonciation sur cent vingt cinq pouces de profondeur entre lignes parallèles. Ensemble avec toutes les batisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant. Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en fit de Charles M. Conrad, suivant acte au rapport du dit notaire Jarreau, en date du 1er mai 1860. Saisie dans l'affaire ci-dessus. Conditions—Comptant au moment de l'adjudication. GEO. W. AVERY. Shérif de la paroisse d'Orléans. 11 mars—11 18 27 av 3 11

WILLIAM F. GOLDTHWAITE vs JOHN FRANCIS WOOD. QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 20 162—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, onze d'avril 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit— Un certain terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bacchus, Terpsichore, Dryades et Melpomène et désigné par le numéro six (6) sur un plan dressé par C. Hedin, architecte, et déposé en l'étude de T. O. Stark, notaire public en cette ville. Le dit terrain mesure vingt-six pieds neuf pouces de face à la rue Bacchus, sur cent vingt-sept pieds onze pouces de profondeur, entre lignes parallèles. Ensemble avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent, dépendances et appartenances. Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de John G. McLean, suivant acte au rapport de W. H. Peters ci-devant notaire public en cette ville, en date du 14 février 1850. Saisie dans l'affaire ci-dessus. Conditions—L'acquéreur assumera le paiement d'un billet garanti par hypothèque sur la propriété ci-dessus, pour la somme de onze cents piastres (1,100 00) souscrit par le défendeur, daté du 22 avril 1867 payable à un an de date et portant intérêt au taux de huit pour cent l'an à compter de l'échéance jusqu'à paiement et la balance du prix de l'adjudication, comptant, au moment de l'adjudication. GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans. 10mars—13,27 av 3 11

Gustave Yaleta vs Jean Lafitte. SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 20,311—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, onze d'avril 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit— Un certain terrain situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bourbon, Dumaine, St Philippe et Royale, ayant, mesure américaine, quarante-deux pieds et quatre pouces de face à la rue Bourbon, sur une profondeur de cent vingt-sept pieds, avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent ... Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite ... suivant acte au rapport de C. V. Foulon, notaire public en cette ville, en date du 27 décembre 1866. Saisie dans l'affaire ci-dessus. Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication. GEO. W. AVERY, Shérif de la paroisse d'Orléans. 2 avril—2,11,19,26,—mai 4

Edward Murphy vs Henry Cassidy. TROISIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans — No 24,686 — En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, treize d'avril 1868 à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit— Un certain terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Galvez, Johnson, de la Commune et Palmire, désigné par le numéro trois dans un plan de Venable ..., ci-devant arpenteur de la Municipalité No Deux, daté du 18 de mars 1840 et déposé en l'étude de David L. McCoy, alors notaire public en cette ville, et un autre plan dressé par C. A. Hedin, architecte et ingénieur civil, daté du 24 mars 1851 et déposé, pour recours, en l'étude de Michel Gernon, notaire public en cette ville. Le dit terrain mesure trente pieds de face à la rue Johnson, sur une profondeur de cent trente pieds deux pouces et quatre lignes, entre lignes parallèles. Ensemble, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de John Hagan et des héritiers de C. G. Dumoutier Lafayette, suivant acte au rapport dudit notaire Gernon, en date du 1er avril 1851. Saisie dans l'affaire ci-dessus. Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication. GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans. 12 mars—12,21,29—6,12 avril

POWERS & CO vs UN LOT DE GRATTOIRS. CINQUIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans, No 17,291—En vertu d'un ordre de vente à moi adressé par l'Hon. Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, quatorze d'avril 1868, à 10 heures et demie A. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de— Un lot de grattoirs aujourd'hui emmagasinés aux entrepôts de Powers & Co, rue Fulton, près le Marché Ste Marie, dans le Premier District de cette ville. Saisis dans l'affaire ci-dessus. Conditions—Comptant au moment de l'adjudication. GEO. W. AVERY, 1er avril—1 4 8 12 14 Shérif de la paroisse d'Orléans.

AVIS JUDICIAIRES.

ETAT DE LA LOUISIANE—Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Aux Actionnaires de la Banque de la Louisiane—Vous êtes par ces présentes notifiés qu'une assemblée des actionnaires de la Banque de la Louisiane, aura lieu conformément à la deuxième section de l'acte approuvé le 14 mars 1842, par devant M. Félix Grima, notaire public, le 22me jour d'avril 1868 à midi, dans le local de la dite Banque, en la ville de la Nouvelle-Orléans, à l'effet de délibérer et de déterminer sur l'abandon de la charte de la dite Banque. Par ordre de l'Honorable Guy Duplantier, juge de la Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans le 24e de février 1868. Wm WOELPER, Greffier. 26 fév—29—m 4,7,11,14,18,21,25,28—av 1,4,8,11,15,18,22

ETAT de la Louisiane—Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans — Je certifie par les présentes que le 29 janvier 1868 jugement a été rendu dans cette Cour, dans le procès suivant, dans les termes et chiffres suivants, savoir : No 18,805—Barbette Goudchaux contre Joseph Dreyfous—Sur motion de Cotton et Levy, avocats de la demanderesse, et sur présentation de preuve en faveur de la demanderesse, et la Cour étant d'avis que la loi et les preuves sont en faveur de la demanderesse ; Il est ordonné et adjugé que le jugement par défaut inscrit, dans cette affaire, le 23 janvier 1868 soit maintenant confirmé et rendu définitif ; qu'il soit jugement en faveur de la demanderesse, Barbette Goudchaux, femme de Joseph Dreyfous, et contre le défendeur le dit Joseph Dreyfous, son mari, qu'elle soit séparée de biens d'avec lui ; que la communauté d'acquêts et de gains existant entre elles jusqu'à ce jour soit dissoute ; que le défendeur paie les frais du procès. Jugement rendu le 29 février 1868. Jugement signé le 3 février 1868. [Signé] CHAS. LEAUMONT, juge. En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de la dite Cour, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, le 6 février de l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante huit et la 92e année de l'Indépendance des Etats-Unis. Wm WOELFLEY, 22mars—7,2 Greffier.

Succession de MARY ELISABETH HASEMAN. DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Peter Kaiser a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession de feue Mary Elisabeth Haseman, décédée intestat : Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la Cour, F. R. O'RORKE, 1er avril—1 5 10 Greffier.

VENTES A L'ENCAN.

PAR VINCENT & CO.

Grande vente à crédit.

Habillements de printemps et d'été.

PAR VINCENT & CO.

W. P. VINCENT, encanteur.

IL sera vendu samedi 11 avril, à 10 heures du matin, 16 de la rue de Chartres, Le plus grand stock d'habillements de saison qu'on n'ait jamais offert sur ce marché. Habillements en drap noir, alpaca, mérinos et toile ; habillements en casimir de printemps, cotonnade et kersey ; redingotes, paletots et sacs en draps noirs, doublures en soie ; habits en alpaca fin et casimir ; pantalons toile, coton blanc et coton écru ; pantalons doeskins et drap et casimir ; gilets de soie et en piqué ; gilets de dessous en satin noir, gilets de dessous en duck, &c.

—Egalement—

Un grand assortiment de lingerie de messieurs. C'est le plus grand assortiment qui ait été offert au commerce.

Conditions libérales à la vente. 9 avril

Kavelet contre ses créanciers et les créanciers de A. Kavelet et Fils—No 23,212.

PAR VINCENT & CO. W. P. VINCENT, encanteur, Bureau, rue de Chartres, No 16.

IL sera vendu, le MARDI, 21 avril 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, par ordre de l'Honorable juge de la Troisième Cour de District, dans l'affaire et pour le compte de la dite faillite— Un certain nombre de réclamations et de comptes dus par certaines personnes à la dite faillite (d'après la liste détaillée qu'on peut voir au bureau des encanteurs et qui sera exposée le jour de la vente), et s'élevant à la somme de quatorze mille neuf cent soixante cinq piastres et vingt-six cents—$14,965 26. Conditions — Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 9 avril—15,21

PAR HOLZ BLOHM & CO.

Grande vente de Marchandises Sèches, Chapeaux, Fleurs et articles de fantaisie. Par HOLZ, BLOHM & CO. JOHN C. BLOHM, encanteur.

SAMEDI, 11 du courant, à 10 heures du matin, dans leur salle d'encan, au No 21 de la rue de Chartres, il sera vendu— 672 lots de marchandises sèches étrangères et américaines, bien assorties. 300 lots de modes, fleurs, chapeaux de femmes, rubans, garnitures taille et Bugle. 227 douz chapeaux d'hommes et de jeunes garçons, 380 lots d'articles de fantaisie et de "notions" Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 10avril

PAR A. FEIBER.

Vente importante et sans réserve, de Marchandises Sèches, Habillements, Lingerie, Chapeaux, Tabac, &c.—à l'encan, PAR A. FEIBER, H. MARKS, encanteur.

IL sera vendu, VENDREDI, 10 avril 1868, à 10 heures, dans notre salle d'encan, au No 46 de la rue de Chartres— Un grand stock de marchandises sèches, comprenant ; coton blanc et coton écru, cotons à chemises, indiennes, bobinet et toile à moustiquaire, damassé de table, grenadines, barèges ; tapis checks, organdis, nansou, jaconats, linons, devants de chemises, drap d'été, casimir, melskin, bonneterie, mouchoirs, corsets, etc. Egalement : Un beau stock d'habillements de toute espèce. Un grand assortiment de lingerie. Un grand assortiment de chapeaux. Egalement, Tabac, cigares, fournitures de bureaux, &c. Conditions à la vente. 10 avril

PAR A. DUCHIRON

Par A. DUCHIRON, encanteur. Rue Tchoupitoulas, No 10, et rue de la Nouvelle-Levée, No 10.

IL sera vendu, samedi prochain, 11 du courant, à 10 heures et demie du matin, pour le compte de qui il appartiendra— 100 douz seaux à 2 et 3 cercles, 100 jeux de barlies—Un beau lot de bœuf mess et pour familles, viande à saucisses, vins, liqueurs et épiceries. Conditions, comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 10 avril

MONTGOMERY BROS. & CO.

Meubles. Meubles. Meubles PAR MONTGOMERY BROS. & CO. R. M. MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu, samedi, le 11 avril, à 11 heures, à leur salle d'encan, au No 87 de la rue du Camp— Un assortiment général de meubles —TELS QUE— Bois de lit en bois de rose, acajou et noyer, bureaux armoires, lavabos, tâte-à-tête en acajou et en noyer, sofas, chaises à siéges à ressorts, table de centre à dessus de marbre, buffets à dessus de marbre, tables à lunge, gravures, tableaux, poêles, batterie de cuisine etc.—le contenu de plusieurs maisons bien garnies.

—EGALEMENT—

Une grande facture de lits de sangle, chaises à siéges et bois et rotin. mars

Grande vente péremptoire d'élégants chevaux, appareillés, élégants chevaux de monture beaux mulets de tir, voitures, buggies, harnais, wagons, etc., à l'encan, PAR MONTGOMERY, BRO. & CO. R. M. MONTGOMERY, Encanteur. IL sera vendu, samedi le 11 avril, à 11 heures du matin, aux écuries de F. Lloyd, rue Gravier, No — Elégants Chevaux appareillés. Chevaux de monture. Beaux mulets de tir, Selles voitures libres, AUSSI: Buggies découverts et couverts, harnais, wagons, etc. Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis mars—

Terrain de prix dans le Premier District de cette ville—Vente à l'encan dans l'affaire Jas. Garner contre Thos. Merriman.—No 29,496.

PAR MONTGOMERY BROS. & CO. R. M. MONTGOMERY, Encanteur. IL sera vendu, mardi, 21 avril 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. J. W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, jugement rendu le 14 mars et signé le 20 mars 1868—No 29,496 du docket de ladite Cour— UN TERRAIN, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Commune, St James, Gravier et Bolivar, désigné par le No 5, sur un plan dressé par Tourné et de Lisle, architectes, et déposé, comme plan No 3, dans l'étude de W. J. Castell, notaire public dans cette ville. Ledit terrain a 30 pieds de face à la rue Bolivar sur une profondeur de cent vingt deux pieds sept pouces cinq lignes, et ... Le plan est exposé à la Bourse. Cette propriété est acquise par Jas. Garner ... Conditions—Un tiers comptant, et le reste ... payables en un et deux ans ... garantis par hypothèque ... Le tout dans d'acte ... L'acte de vente, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats Unis, pardevant Octave Morel, notaire public 27 mars—

PAR G. DE FERIET.

Succession de N. J. St Amant. Maison Vve Zeringue.—No 30,064.

Très agréable et jolie Résidence, avec ses dépendances, couverte en ardoises, ayant un grand espace de terre en culture et bien planté d'arbres fruitiers, etc., etc., située sur la rue Elmire, entre les rue Craps et Grands Hommes, et dans le voisinage immédiat du Chemin de Fer de la Ville.

PAR G. DE FERIET, encanteur. Bureau, rue Bienville, No 86.

MARDI, 12 mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nile-Orléans daté du 6 avril 1868, la propriété suivante :

UN GRAND MORCEAU DE TERRE situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Elmire, Craps, Grands Hommes et Dauphine, mesurant, ... pieds de face à la rue Elmire sur 120 pieds 7 pouces de profondeur. Les bâtisses et améliorations consistent en une agréable résidence couverte en ardoises, contenant salons, salle à manger, quatre chambres à coucher, galerie de derrière, etc. avec dépendances, une cuisine à deux étages contenant quatre chambres, une écurie, un hangar, des citernes, des fosses, etc. Le terrain est dans le tout, complètement planté de beaux arbres fruitiers, etc. Cette propriété n'étant qu'à une petite distance du chemin de fer de la rue Dauphine, pour un prix léger, on peut ... une résidence agréable ... Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. Acte de vente pardevant ..., notaire public, y compris les timbres du Revenu Intérieur et les taxes de l'année courante, aux frais de l'acquéreur. 10 avril—10,18,28,—2,12 mai

Residence agréable, Nos 292 et 294 de la rue Roman, entre les rues Kerlerec et Columbus.

PAR G. DE FERIET, encanteur. Bureau, rue Bienville, No 86.

SAMEDI, 11 avril 1868 à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, il sera vendu, à l'enchère publique : Un terrain situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Roman, Kerlerec, Prieur et Columbus. Ledit terrain a 31 pieds 5 pouces 5 lignes de face à la rue Roman, sur 88 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Les bâtisses et améliorations comprennent une résidence agréable (Nos 292 et 294) divisée en deux compartiments, ayant 6 chambres ; dans le fond, une batisse ayant trois chambres ; cuve, puits, lieux d'aisance, &c. Conditions—La moitié comptant ; le reste à un an de crédit en un billet garanti par hypothèque spéciale et portant 8 pour cent d'intérêt, du jour de la vente à parfait paiement. Les batisses devront être assurées et la police devra être transférée au vendeur. En cas de procès, l'acquéreur devra payer 5 pour cent (honoraires d'avocat), comme clause pénale. L'acquéreur devra assumer les taxes de 1867 et 1868. L'acte de vente, y compris les timbres de Revenu Intérieur des Etats-Unis, pardevant Octave de Armas, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 9 avril

Deux terrains de prix, au coin des rues Port et Levée, 3ème District.

PAR G. DE FERIET, Encanteur. Bureau, rue Bienville, No 86.

SAMEDI, 11 avril 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, il sera vendu, à l'enchère publique : Deux terrains situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Levée, Port, Victory et English. Les dits terrains sont désignés par les Nos 1 et 2, ils ont chacun 33 pieds de face à la rue de la Levée, sur 100 pieds de profondeur. Ensemble, avec tous les hangars qui se trouvent dessus. Conditions—La moitié comptant ; le reste à un an de crédit en un billet garanti par hypothèque spéciale et portant 8 pour cent d'intérêt, du jour de la vente à parfait paiement. En cas de procès, l'acquéreur devra payer cinq pour cent (honoraires d'avocat) comme clause pénale. Les actes de vente, y compris les timbres du Revenu Intérieur des Etats-Unis, pardevant Alphonse Barnett, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 9 avril—3f

Deux agréables résidences en bois—Nos 366 et 372 de la rue Claiborne.

PAR G. DE FERIET, Encanteur, Bureau et salle d'encan, rue Bienville, No. 86.

SAMEDI, 11 avril 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, il sera vendu, à l'enchère publique : 1o—Un terrain situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Claiborne, Columbus, Robertson et Lafarge. Le dit terrain a 31 pieds, 7 pouces et 4 lignes de face à la rue Claiborne, sur 100 pieds de profondeur. Les batisses et améliorations consistent en une agréable maison en bois ayant deux chambres à feu devant ; dans le fond, une batisse ayant trois chambres à feu ; et deux cabinets, cuisine, écurie, lieux d'aisance, puits, etc. 2o—Un autre terrain situé dans le même District et le même îlet, ayant 31 pieds, 7 pouces et 4 lignes de face à la rue Claiborne, sur 100 pieds de profondeur. Les batisses sont ; une maison basse, en bois, retirée de la rue et ayant 2 chambres ; également, cour, lieux d'aisance, etc. Voir le plan à la Bourse. CONDITIONS.—Pour la propriété décrite en premier lieu, — l'acquéreur assumera le paiement d'un billet de $800 échéant le 10 novembre 1868. Pour le reste du montant de l'adjudication, comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. Pour la propriété décrite en second lieu, comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. Les actes de vente, y compris les timbres du Revenu Intérieur des Etats Unis, pardevant Selim Magner, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 7 avril—

Maison et Terrains dans la ville de Mandeville, paroisse St-Tammany.

Succession de Gustave Dutel—No. 20,318.

PAR G. DE FERIET, encanteur, Bureau, rue Bienville, No 86.

SAMEDI, 18 avril 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. John W. Thomas, Juge de la Deuxième Cour de District de la Nile-Orléans, daté du 16 mars 1868, la propriété suivante : Un Terrain situé dans la ville de Mandeville, paroisse St-Tammany, dans l'Etat de la Louisiane, faisant partie du terrain No Un de l'îlet No 26. Le quel terrain forme l'angle des rues Lac et Café et a 64 pieds 4 pouces 4 lignes de face à la rue Lac, sur 136 pieds de profondeur et de face à la rue Café. Ensemble, toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus et comprenant une Maison basse ayant 2 chambres et un cabinet ; une cuisine et chambre à domestique ; arbres fruitiers et 2 pacaniers. La propriété est louée. Conditions—Comptant, en billets du trésor des Etats-Unis. L'acte de vente, y compris les timbres du revenu intérieur des Etats Unis, pardevant Joseph Cuvillier, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 17 mars—28 av 4,11,18

Succession de Matthew & Mary Healy. No 30,262.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—Attendu que John M. Healy a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession de feu Matthew & Mary Healy, décédé intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la Cour. F. R. O'RORKE, 8 avril—8,12,17 Greffier.

VENTES A L'ENCAN.

PAR E. ROGER & CO

VENTE SANS RESERVE.

Vins en barriques et en caisses, absinthe, vermouth, anisette whisky, &c.

PAR E. ROGER & CO., H. SAMORY, Encanteur.

LUNDI, 13avril, il sera vendu, à 11 heures, à leurs magasins d'encan Nos 45 et 47 rue de la Vieille-Levée, sans réserve, pour clore diverses consignations. 55 barriques vin rouge, Côtes St-Loubès, 150 caisses vin rouge, 25 do absinthe (importée), 68 do vermouth supérieur, 1 baril anisette, 2 do whiskey, 1 do brandy. Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 10 avril

VENTE SANS RESERVE.

500 caisses de Bottes, Souliers et Brodequins.

PAR E. ROGER & CO., H. SAMORY, encanteur.

SAMEDI, 11 avril, il sera vendu à 10 heures, à leurs salles d'encan, Nos 45 et 47, rue de la Vieille-Levée— 500 caisses bottes, souliers et brodequins, comprenant un assortiment général pour hommes, femmes et enfants, reçus directement des manufactures par les dernières arrivages de New-York, Boston et Philadelphie. Conditions à la vente. 10 avril

Succession de François Jacob, No. 30,193

Comptes et réclamations.

PAR E. ROGER & Co., H. SAMORY, encanteur.

SAMEDI, 18 avril, il sera vendu à 11 heures du matin à leurs salles d'encan, Nos. 45 et 47 rue de la Vieille Levée, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District, en date du 26 mars et pour compte de la dite succession, divers comptes et réclamations s'élevant suivant inventaire à $711 66 dont plus ample description sera donnée avant la vente. Conditions.—Comptant en billets du Trésor des Etats-Unis. 8 avril

PAR EUGENE TOURNE.

Successeur de BERNARD TURPIN.

Sardines ! Sardines !

Vente par ordre du Consul de France, pour compte de qui il appartiendra.

PAR EUG. TOURNE, encanteur.

LUNDI, le 13 avril 1868, à 10 heures et demie A. M., il sera vendu, à l'encan, au Importers' Bonded Ware House, No 4, rue Peters, entre St-Louis et Conti, par ordre du Consul de France, pour compte de qui il appartiendra— PA 1/8. 54 caisses sardines à l'huile 100/4 chaque Laddac. Importées par la barque Jeanne, venue de Bordeaux. Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 10 avril

Maison en briques.

PAR EUG. TOURNE, encanteur.

MARDI, 14 avril 1868, à midi, il sera vendu, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, la propriété ci-après décrite— Un terrain, avec les batisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Remparts, St-Pierre, Bourgogne et Toulouse. Le dit lot mesure 21 pieds 3 pouces 6 lignes de face à la rue des Remparts, sur une profondeur de 63 pieds 11 pouces, 2 lignes, mesure américaine. Ensemble, une maison en briques, à étage, ayant 2 salons au rez-de-chaussée, corridor, 2 chambres au premier étage, balcon, 2 au second étage ; cuisines en briques à étage, avec chambre de domestique cour, etc ; la maison porte le No 142. Conditions : Un tiers comptant : la balance à 1 et 2 ans de crédit en billets portant hypothèque sur la propriété et 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente à l'échéance. En cas de poursuites, 5 pour cent pour frais d'avocats. Acte de vente pardevant S. Magner, notaire public, aux frais de l'acquéreur, y compris les timbres du revenu intérieur des Etats-Unis. 8 avril

PAR E. M. JACOBS.

Terrains de prix et améliorés, dans le Troisième District.

PAR E. M. JACOBS, encanteur, Bureau, Passage de la Bourse, No 36, près Douane.

IL sera vendu, vendredi 15 avril 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane— 1—Un terrain situé dans le Troisième District, dans l'îlet compris entre les rues Chartres (ci-devant Moreau) Royale, (ci-devant Casacalvo) Marigny et Mandeville. Le dit terrain a 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue de Chartres, sur 127 pieds 10 pouces 6 lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Ensemble, les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus et comprenant : Une maison en bois, à étage, ayant, au rez-de-chaussée deux chambres, corridor et galerie de derrière, au-dessus, également, cuve, puits et waterworks, lieux d'aisance, gaz dans la maison. 2—Un terrain situé dans le même îlet, ayant 27 pieds 1 pouce 3 lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Et les améliorations qui se trouvent dessus et comprenant écurie, poulailler et hangard. Voir le plan à la Bourse. Les deux terrains et les batisses seront vendus en bloc, d'après un plan qui sera déposé à la Bourse quelques jours avant la vente. L'acte de vente, y compris les timbres du Revenu intérieur, pardevant P. E. Laresche, notaire public, aux frais de l'acquéreur. Conditions—Comptant, en billets du trésor des Etats-Unis. 8avril—61

PAR H. W. PALFREY.

Vente de Syndic—Billets hypothécaires à l'encan.

PAR H. W. PALFREY, encanteur, Bureau, rue Carondelet, No 26.

TOLEDANO & TAYLOR contre leurs créanciers—No. 18,884.

EN vertu d'un ordre de l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 31 mars 1868, il sera vendu, le LUNDI, 20 avril 1868, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, à midi, pour compte de la dite faillite, les billets suivants : Billet de L. & M. Becnel, endossé par L. & M. Becnel, dû le 2 décembre 1861 $18,724 98. Billet de L. & M. Becnel, endossé par L. & M. Becnel, dû le 2 janvier 1862 9,826 03. Billet de L. & M. Becnel, endossé par L. & M. Becnel, dû le 6 janvier 1862 9,856 36. Billet de L. & M. Becnel, endossé par L. & M. Becnel, dû le 6 février 1862 10,064 90. Ces billets portent 8 pour cent d'intérêt l'an et sont garantis par hypothèque sur l'habitation Becnel, située dans la paroisse St Jean Baptiste, Le. Conditions de vente—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 10 avril—10,15,19

Jane Trufant contre Alexander J. Hanna et autres.—No 29,923.

Vente à l'encan pour opérer un partage.

Terrains de prix et améliorés au coin des rues Foucher et Girod.

Un assortiment complet d'appareils, installations et machines à raffiner.

Bail de batisses de prix—Nos 128 et 130 de la rue des Magasins—servant de raffinerie.

— Egalement —

Excellents terrains pour bâtir sur le Louisiana Avenue et la rue Coliseé—en nombre au gré des acheteurs.

PAR H. W. PALFREY, encanteur, Bureau, rue Carondelet, No. 26.

LE SAMEDI, 2 mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 18 mars 1868 et d'un ordre antérieur en date du 13 juin 1867, il sera vendu pour le compte des intéressés— 1. UN TERRAIN, avec tous les droits, privilèges et dépendances, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Foucher, Girod, Magasins et Lafayette. Le dit terrain forme l'angle des rues Girod et Foucher, et il mesure 19 pieds 10 pouces 4 lignes de face à la rue Foucher, 114 pieds 8 pouces 4 lignes de face à la rue Girod, 112 pieds 3 pouces de face sur la ligne latérale qui s'étend vers la rue Lafayette et 19 pieds 10 pouces 4 lignes dans le fond. 2. UN ASSORTIMENT COMPLET d'appareils de raffinerie, comprenant en partie vacuum pans et accessoires, machines à pomper, bouilloires à vapeur, fourneaux à sucre, cuves en fer, cuves en bois, machines centrifuge, machine à poudrer, appareil à descendre, chaudières, cuves en bois, chaudières à sucre, charbon, machine à vapeur, réfrigérants, installations de gaz et meubles de bureau. LE BAIL, à partir du jour de la vente, de quatre terrains, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, désignés par les Nos 128 et 130 de la rue des Magasins, dans l'îlet compris entre les rues Magasins, Lafayette, Girod et Foucher. Deux de ces terrains ont face à la rue Foucher. Immédiatement derrière le susdit. Les conditions du bail sont $2500 par année payables par mois, savoir : à partir du jour de la vente jusqu'au premier jour de décembre, mars, juin et septembre de chaque année jusqu'au 30 septembre 1871, payables par anticipation. 5. SEIZE TERRAINS, avec tous leurs droits, privilèges et dépendances, situés dans la ville de Jefferson, désignés par les Nos 1 à 15 inclusivement et les Nos 31 à 32 inclusivement de l'îlet No 17 compris entre la Louisiana Avenue, les rues Toledano, Colysée et Chestnut (Prytania). Les terrains Nos 1 à 6 inclusivement ont chacun 32 pieds de face à la rue Colysée, sur 127 pieds de profondeur. Le terrain No 7 forme l'angle des rues Colysée et Toledano. Le terrain No 7 a 127 pieds 10 pouces de face à la Louisiana Avenue, sur 128 pieds de profondeur. Les terrains Nos 11, 12 et 13 ont chacun 30 pieds de face à la Louisiana Avenue, sur 160 pieds de profondeur. Les terrains Nos 30, 31 et 32 ont chacun 30 pieds de face à la rue Toledano, sur 160 pieds de profondeur. Le tout d'après un plan dressé par M. Dieux, et annexé à un acte de partage passé, le 23 avril 1855, pardevant Théo Guyol, alors notaire. CONDITIONS DE LA VENTE.—Pour les propriétés foncières, les meubles et le bail décrits en premier et second lieu, un tiers comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. Pour le reste du montant de l'adjudication, en billets portant intérêt à raison de huit pour cent l'an, du jour de la vente à parfait paiement et garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur les propriétés vendues, à la satisfaction des exécuteurs et des tuteurs, portant intérêt à raison de huit pour cent l'an, du jour de la vente à parfait paiement et garantis par hypothèque et privilège de payer le tout comptant à la désirent. Les meubles et le bail seront vendus ensemble. L'acquéreur devra assumer toutes les obligations du locataire, relativement audit bail à partir du jour de la vente et payer tous les frais de transfert, et compris les timbres des Etats-Unis. Pour les propriétés foncières décrites en troisième lieu, un quart comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. Pour le reste du montant de l'adjudication, en billets à un, deux et trois ans de crédit, en billets de l'acquéreur, à leur propre ordre, portant intérêt à raison de huit pour cent l'an, du jour de la vente à parfait paiement et garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur les propriétés vendues. Les actes de vente, y compris les timbres du revenu intérieur des Etats-Unis, ainsi que tous les actes de transfert nécessaires, aux frais des acquéreurs, pardevant P. C. Cuvellier, notaire public, No de la rue Gravier 1er avril—1er,2,9,24—1er, 2 mai

Succession de John Cottle—No 16,243.

Vente, à l'encan, de Douze Terrains au faubourg Ouest-Bouligny.

PAR H. W. PALFREY Encanteur. Bureau, rue Carondelet, No 26.

SAMEDI, 16 avril 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, il sera vendu en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable Douze Cour de District de la Nile Orléans, en date du 18 juillet 1867, les propriétés foncières ci-après décrites et appartenant à la succession de John Cottle, décédé, savoir :— DOUZE TERRAINS situés au faubourg Ouest Bouligny, dans la paroisse et la ville de Jefferson, dans l'îlet No 77 compris entre les rues Cadis, Dryades, Valence et Bacchus. Lesdits terrains sont désignés par les Nos 3 à 14 inclusivement, sur un plan dressé par C. F. Zimpel le 19 mars 1834 et sur un plan dressé par C. A. Hedin le 15 mai 1857. Ce dernier plan est déposé parmi les archives de A. Mazureau, notaire. Les terrains Nos 3, 4, 5, 6 et 7 se touchent, ils ont chacun 30 pieds de face à la rue Bacchus sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le terrain No 7 forme l'angle des rues Bacchus et Cadis. — Les terrains 8 et 9 se touchent ; ils ont chacun 30 pieds de face à la rue Cadis sur 150 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. — Les terrains Nos 10, 11, 12, 13 et 14 se touchent ; ils ont chacun 30 pieds de face à la rue Dryades sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le terrain No 10 forme l'angle des rues Dryades et Cadis. Le tout d'après le plan exposé dans la salle d'encan. Conditions de la Vente: Un tiers comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. Le reste du montant de l'adjudication en un, deux et trois ans de crédit, en billets portant 8 pour cent d'intérêt l'an, de la date de la vente à parfait paiement, garantis par hypothèque spéciale sur les propriétés vendues. L'acte hypothécaire devra contenir la clause de 5 pour cent (honoraires d'avocat) en cas de procès pour le recouvrement du montant de tout ou partie de la totalité des billets. Les actes de vente, y compris les timbres du revenu intérieur des Etats-Unis pardevant Wm. Shannon, notaire public, aux frais des acquéreurs. 19 mars—29,2—av 17 18

CONSULAT DE FRANCE.

AVIS MENSUEL. AVRIL 1868.

Sont invitées à se présenter à ce consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent —en cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis au consulat.

A	L
Ameline Alexandre	Lahomme Edouard
Aviseau Candide	Laporte & Delcours (MM)
Avet Jean Joseph	Lafargue Léo
Aragon Louis	Lafourette Alexis
Arcola Emile	Landreau Jean
Alhaiza (directeur)	M
Avet J	Mesme
B	Merriot Augustin
Buss Juste	Montaunat Nicolas
Besson Joseph	Mandel Adolphe
Buissière Romain	Mathieu Jean
Barbot, née Catineau Mme	Mourlou Louis Prosper
Baumarel Félix	Murry Louis
Bagarre François	N
Brunel Léon	North Hélène
C	O
Castex Malvina	Ory Charles
Chemin André	P
Cleutat Louis	Perrot Charles
Cabers Victor	Pichet Jeanne
Coq Jean	Pottier Edouard
Canu (bijoutier)	Pinaud Andre (les époux)
Canival Placide	Pacault Pierre Joseph
D	Pontret Julien
Damelot Jules, née Buyck Mme	Planta Laroudé
Depo Benjamin	R
Duco Jacques	Roy Auguste
Du Aix Pierre	Robin Augustin
Du Omer Alfred	S
Devaux Achille	St Auguste
F	Saint Aloys
Fourneret Eugène	Sourel Jean
G	Sterlenda Jean
Gay Charles	Strabel Mathilde Mlle
Gauche John	Strabel Ignace
J	T
Jadeau Louis	Tiguere
Jouaulo Adrien	V
L	Vuillermet Aimé
Lapeyre Baptiste	Vernier Emile
Lapeyre Joseph	Viguet Jo Mie Paul
	Villaret Bertrand

La Chancellerie du Consulat de France, sise rue St Louis, No 11, entre celles de Chartres et de la Vieille-Levée, est ouverte tous les jours (les dimanches exceptés), de 10 heures du matin à trois heures de l'après-midi. 1er avril

---

VENTES A L'ENCAN.

PAR D. E. MORPHY.

Huile de Charbon Huile de Charbon.

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

IL sera vendu, samedi, 11 avril 1868, à 10 heures du matin, au "State Warehouse" dans la rue des Magasins, entre les rues Girod et Julie—pour le compte de qui il appartiendra— 300 caisses (plus ou moins) d'huile de charbon. Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 10 avril

PAR THOMAS & SPEAR.

30 Terrains de valeur situés dans le Troisième District de cette ville, payable en billets de ville.

PAR THOMAS & SPEAR. PLACIDE J. SPEAR, encanteur. Salle de vente, 36 rue Bienville.

SAMEDI, 11 avril, à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs— 30 LOTS DE TERRE situés dans le Troisième District de cette ville, numérotés de 1 à 30 inclusivement dans l'îlet borné par les rues Law, Dew, Magistrat et Hunter. Termes et Conditions—L'acquéreur devra assumer le paiement de deux billets hypothécaires, se montant à la somme de trente piastres, avec les intérêts dus et à croître, échus le 22 janvier 1869, et la balance comptant, en billets de ville. Acte de vente y compris le timbre des Etats-Unis, pardevant Gottschalk & Magner, notaires publics, aux frais de l'acquéreur. 8avril

Trois superbes terrains, de valeur, situés à l'encoignure des rues Hôpital et Miro.

PAR THOMAS & SPEAR, PLACIDE J. SPEAR, encanteur, Bureau, 36 rue Bienville.

SAMEDI, le 11 avril 1868, à midi, il sera vendu, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs—Trois certains lots de terre, situés dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Hôpital, Miro, Ursulines et Tonti, désignés par les Nos 1, 2 et 3 et mesurant chacun 32 pieds face à la rue Miro, sur une profondeur de 100 pieds, entre lignes parallèles. Le lot No 1 forme l'encoignure des rues Hôpital et Miro. Conditions—Moitié comptant, et la balance à un crédit d'un an, pour billets portant 8 pour cent d'intérêt du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, avec privilège de vendeur. On ajoutera 5 pour cent comme clause pour honoraires d'avocat en cas de poursuites judiciaires contre les dits billets; les taxes de 1867, payables en 1868, devront être assumées par l'acquéreur—Acte de vente, y compris les timbres des Etats-Unis, pardevant A. Doriocourt, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 9 avril

Belle et agréable résidence en bois, rue Ursulines Second District.

PAR THOMAS & SPEAR. PLACIDE J. SPEAR, Encanteur. Salle de vente, 36, rue Bienville.

SAMEDI, le 11 avril, à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs. Deux certains lots de terre, situés dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Ursulines, St-Philippe, Miro et Tonti, mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Ursulines sur une profondeur de 116 pieds 8 pouces et 2 lignes en ligne parallèles. Ensemble avec toutes les batisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant une magnifique maison, couverte en ardoises, contenant 3 grandes chambres au rez-de-chaussée, avec cuisine très vaste chambre dans l'attique, avec vestibule sur le côté, cuisine avec deux chambres, jardin etc. Conditions.—L'acquéreur assumera le paiement d'un billet hypothécaire, échu le 6 juillet 1868, pour la somme de deux mille piastres et la balance comptant les batisses devront être assurées et la police transférée au vendeur; les taxes de 1867 payables en 1868 devront être assumées par l'acquéreur. Acte de vente y compris les timbres des Etats-Unis par devant Gottschalk & Wagner, aux frais de l'acquéreur. 8 avril

Magnifique terrain rue Dumaine, Second District.

PAR THOMAS & SPEAR, PLACIDE J. SPEAR, encanteur, Bureau, rue Bienville, No 36.

SAMEDI, 11 avril, à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et Encanteurs, Un certain TERRAIN situé dans le Second District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Dumaine, Miro, Saint-Philippe et Tonti désigné par la lettre B, mesurant 32 pieds 1 pouce et 4 lignes, face à la rue Dumaine sur une mesure irrégulière de 100 pieds d'un côté et de 73 pieds 11 pouces et 4 lignes de l'autre côté sur une mesure irrégulière dans le fond, de 21 pieds. Conditions 1/3 comptant et la balance en 6 et 12 mois de crédit par billets portant intérêt à raison de 8 0/0 l'an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement avec privilège de vendeur. 5 0/0 pour frais de poursuite, ... contre les dits billets) on ajoutera 5 0/0 comme clause pénale, les taxes de 1867 payables en 1868 devront être assumées par l'acquéreur. Acte de vente y compris le timbre du gouvernement des Etats-Unis pardevant Gottschalk et Magner, notaires publics, aux frais de l'acquéreur. 9 avril

Deux magnifiques résidences en briques, rue Marais, et un terrain vague rue de la Douane. Payable en billets de ville.

PAR THOMAS & SPEAR, PLACIDE J. SPEAR encanteur. Salle de vente, 36, rue Bienville.

SAMEDI, le 11 avril, à midi il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane— Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Marais, Bienville, Douane et Tremé, mesurant chacun 30 pieds 7 pouces et 4 lignes face à la rue Marais, sur une profondeur de 96 pieds, entre lignes parallèles. Les améliorations consistent dans deux résidences en briques à deux étages, ayant vérandah sur la façade, contenant chacune quatre pièces, avec cuisine, etc. Aussi—Un certain lot de terre situé dans le même îlet que la propriété ci-dessus mentionnée, et mesurant 31 pieds 11 pouces et 3 lignes face à la rue de la Douane, sur une profondeur de 119 pieds, entre lignes parallèles, désigné comme lot No 17. Termes et Conditions—Un tiers comptant en billets de ville, et la balance à un crédit de un en une ... portant intérêt à raison de 8 0/0 de ... de la date à parfait paiement, avec privilège de vendeur, et en cas de poursuites judiciaires on ajoutera 5 0/0 comme clause pour frais d'avocat, les batisses devront être assurées et la police transférée au vendeur. Acte de vente pardevant Gottschalk & Magner, notaires publics, aux frais de l'acquéreur, y compris les timbres des Etats-Unis. Les taxes de 1867 payables en 1868, seront à la charge de l'acquéreur ... Voir le plan à la Bourse. N. B. L'acquéreur devra remplir les conditions de la vente sous 48 heures après l'adjudication. 8avril

Succession de John Crasina. Seconde Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

Terrains vides et améliorés, dans les Premier, Second et Troisième Districts, à Jefferson City, Carrollton, et dans l'Etat de l'Alabama.—No 27,258—Deuxième Cour de District.

PAR THOMAS & SPEAR, PLACIDE J. SPEAR, encanteur, Bureau No 36 rue Bienville.

SAMEDI, 18 avril 1868, à midi, il sera vendu, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues du Canal et de la Douane, en vertu et de conformément à un ordre de l'honorable J. W. Thomas juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 17 mai 1867, pour le compte de la dite succession, savoir :— 1o—Deux certains lots de terre situés dans le Premier District de cette ville désignés par les Nos 27 et 28, dans l'îlet borné par les rues Commune, Palmyre, Johnson et Galvez mesurant chacun 36 pieds 8 lignes sur 1 rue Commune, par 100 pieds 8 pouces 5 lignes de profondeur. 2o—Deux certains lots de terre situés dans le Second District de cette ville désignés par les Nos 17 et 18, dans l'îlet borné par les rues Tonti, Rochebalve, Dumaine et Ste-Anne, le lot No 17 mesure 29 pieds 5 pouces 8 lignes de face à la rue Ste-Anne, par 81 pieds 5 pouces 5 lignes de profondeur du côté de la rue Rochebalve, et 81 pieds 6 pouces 8 lignes du côté du lot No 18. Le lot No 18 mesure 30 pieds de face sur la rue Ste-Anne, par 81 pieds 8 pouces et 7 lignes de profondeur du côté du lot No 17, et 81 pieds 8 pouces et 5 lignes du côté du lot No 19. 3o—Deux certains lots de terre situés dans le Second District de cette ville, désignés par les Nos 19 et 20, dans l'îlet borné par les rues Tonti, Rochebalve, Dumaine et Ste-Anne, mesurant chacun 30 pieds de face sur la rue Ste-Anne, par 81 pieds 5 pouces et 5 lignes de profondeur, entre lignes parallèles. 4o—Deux certains lots de terre situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Philippe, Dumaine, Dorgenois et Rochebalve, désignés par les Nos 94 et 96 ; le lot No 94 mesure 27 pieds de face sur la rue St-Philippe par 157 pieds 11 pouces et 6 lignes de profondeur, le lot No 96 mesure 27 pieds 2 pouces 9 lignes de face sur la rue Dorgenois, par 176 pieds 3 pouces de profondeur du côté de la rue Dorgenois. Le lot No 96 mesure 29 pieds 8 pouces et 3 lignes de face sur la rue Rochebalve, par 101 pieds 6 pouces 6 lignes de profondeur du côté de la rue Dorgenois. 5o—Un certain lot de terre dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Claiborne, St-Avid, Port, St Ferdinand et St-Jean Baptiste, désigné par le No 1, mesurant ... pieds de face sur la rue Port par 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles, du côté de la rue Claiborne. 6o—Quatre certains lots de terre dans le même District que celui ci-dessus mentionné, désignés par les Nos 4, 5, 6 et 7, dans l'îlet compris entre les rues Bagatelle, Union, Brutus et Carnot mesurant chacun 27 pieds 5 pouces de face à la rue Carno par 150 pieds 10 pouces et 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles. 7o—Un certain lot de terre situé dans la paroisse Jefferson, désigné par le No 1, dans l'îlet borné par les rues Louisiana Avenue, Jersey, Toledano et Laurel, mesurant 30 pieds de face sur la Louisiana Avenue, par 162 pieds de profondeur entre lignes parallèles. 8o—Six certains lots de terre situés dans la paroisse Jefferson, désignés par les Nos 23 à 28 inclusivement, dans l'îlet borné par les rues Napoléon Avenue, Ioua, Water et Levée. Le lot 26 formant l'encoignure des rues Water et Ioua. Le tout vendu d'après le plan maintenant exposé à la Bourse. 9o—Quatre certains lots de terre situés dans la ville de Carrollton, désignés par les Nos 14, 16, 18 et 20 dans l'îlet borné par les rues Léonidas, Neuvième, Dixième et Jefferson. Le lot No 14 mesure 52 pieds de face sur la rue Léonidas par 150 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les lots 16, 18 et 20 mesurant chacun 51 pieds de face sur la rue Léonidas par 150 pieds de profondeur entre lignes parallèles. 10o—Toute la section No 14, Township No 4 au sud du Range No 2 à l'ouest du méridien de Paris dans le District de terre offert à la vente de St Stephens District de l'Alabama, contenant 600 36/100 acres de terre. Termes et conditions—Un tiers comptant, la balance à 6 et 12 mois de crédit pour billet portant 8 0/0 d'intérêt jusqu'à parfait paiement avec hypothèque spéciale sur la propriété. En cas de non paiement à échéance on ajoutera 5 0/0 pour honoraires d'avocats. Acte de vente y compris les timbres aux frais de l'acquéreur, pardevant E. G. Gottschalk, notaire public. 11 mars—11,20,29—1er 10,11 av

Succession de Mathew Courtade. No 29,854. Seconde Cour de District de la Nile-Orléans.

Propriété de grande valeur et améliorée, encoignure Esplanade et Planche, Troisième District.

PAR THOMAS & SPEAR, PLACIDE J. SPEAR, encanteur, Bureau et Salle de vente No 36 rue Bienville.

SAMEDI, 11 avril 1868, à midi, il sera vendu, à l'enchère publique à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 5 mars 1868 pour le compte de la susdite succession, les propriétés ci-après décrites, savoir— Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Esplanade, Planche Kerlerec et Villeré, mesurant, mesure américaine 34 pieds de face à la rue Esplanade, sur une profondeur de 60 pieds de face à la rue Planche. La susdite propriété fut acheté par Mathew Courtade, d'après deux actes séparés, pardevant Adolphe Boudousquié, notaire public, le premier acte en date du 15 avril 1865, et l'autre, de la moitié indivise de la susdite propriété de P. Renaud, et d'après le second acte en date du 22 septembre 1866 il appert que l'autre moitié indivise fut achetée de Joseph Artigues. Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. Acte de vente pardevant A. D. Doriocourt, notaire public, y compris les timbres du gouvernement, aux frais de l'acquéreur. 11 mars—11,20,29—1er,10,11 avril

Succession de Philippe Millaudon.

No 9,426—Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

45 Actions du Chemin de fer Carrollton.

PAR THOMAS & SPEAR, PLACIDE J. SPEAR, encanteur, Bureau, No 36 rue Bienville.

MARDI, le 14 avril 1868, à midi précis, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. J. W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 31 mars 1868, pour le compte de la susdite succession, 45 actions du Chemin de fer Carrollton. Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 3 avril—3 7 12 14

Succession de Felix Bertoulin.—No 30,254. DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Victor Bertoulin a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration à la succession de feu Félix Bertoulin, décédé intestat : Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la Cour, F. R. O'RORKE, 5 avril—5,9 14 Greffier.

Succession de John A. Bernard.—No 30,092. DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons qu'ils peuvent avoir pour s'opposer au compte présenté par les exécuteurs testamentaires de la dite succession, le seront point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte. Par ordre de la Cour. F. R. O'RORKE. 5 avril—5,9,14 Greffier.

Succession de B. O. Vignaud. DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—Attendu que Félix Vignaud a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu B. O. Vignaud décédé intestat : Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la Cour. F. R. O'RORKE. 8 avril—8,12,17 Greffier.

Succession de Odile Babin.—No 32,047. DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—Attendu que Joseph F. Babin a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu Odile Babin décédée intestat : Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la Cour. F. R. O'RORKE. 5 avril—5,14,17 Greffier.

VENTES A L'ENCAN

PAR HOFFMAN MARKS & CO

Marchandises sèches, Lingerie, Marchandises avariées.

PAR HOFFMAN, MARKS & CO. ALEX LEVY, Encanteur. Bureau, rue de Chartres, No 36.

VENDREDI, 10 avril, à 10 heures du matin, il sera vendu— Linons toile et Union, grenad nes unies et brodées, jaconats suisses blancs, nansou, tape checks, mousseline brochées et jacquard, jaconats français, bobinet à moustiquaires, toile et coton à moustiquaires, coton blanc et coton écru, indiennes françaises et américaines, ginghams, cotonnades, toile d'Irlande, cotonnades, denims, coutils à matelas, stripes, casimirs, satinets, doeskins, jeans, tweeds, mouchoirs toile et mouchoirs coton, serviettes, corsets, skirts, chemises de peau et caleçons toile, coton, casimir, parapluies, &c.

—EGALEMENT—

Pour le compte de qui il appartiendra : 2 balles Lowels, 3 pièces coutils à matelas, avariées. Conditions à la vente. 10avril

PAR CHS. T. NASH.

Continuation de la grande vente, sans réserve, de Gages non rachetés, s'élevant à plus de $20,000 de Diamants, Montres en or et en argent, Chaînes et Bijoux de toute espèce au "St. Charles Loan Office" au No 15 de la rue St-Charles.

PAR CHS. T. NASH, Encanteur. Bureau au Masonic Hall, Auction Mart, au coin des rues St-Charles et Perdido.

SAMEDI 11 du courant, à 11 heures du matin, et le même jour à 7 heures du soir, au "SAINT-CHARLES LOAN OFFICE" No 15 de la rue St-Charles, il sera vendu, sans limite ou réserve—Un des plus grands et des plus beaux stocks de bijoux, diamants, montres en or et en argent, fourchettes, cuillers et cuillers à café, en argent. Les diamants sont de première eau. C'est le plus beau stock qui ait jamais été offert à l'encan au Sud. L'occasion est excellente pour les spéculateurs, les bijoutiers, etc. Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 11 av.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

Cheval et Charrette—Meubles.

Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans. —No 31,987—

Succession de Baptiste Moreau,

PAR C. E. GIRARDEY & CO. Bureau, Passage de la Bourse, No 17.

Mardi, le 21 avril 1868, à 11 heures A. M., en face de notre bureau, No 17 Passage de la Bourse, il sera vendu à l'enchère publique, par ordre de l'Hon. John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté le 26 de mars 1868— Un cheval et une charrette—un lot de meubles. Conditions—comptant en billets du Trésor des Etats-Unis. 9 avril

Sans limite.

Deux Terrains de prix rues Esplanade et Barracks, entre Royale et Condé.

Par C. E. GIRARDEY & CO. Bureau : No 17, Place de la Bourse.

SAMEDI, 11 avril 1868, à midi à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, il sera vendu à l'enchère publique— Deux terrains situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Esplanade, Royale Condé et Barracks désignés par les Nos. 1 et 2. Le No 1 mesure 38 pieds 4 pouces 4 lignes de face à la rue Esplanade, sur 122 pieds 5 pouces et 6 lignes sur la ligne vers la rue Condé 122 pieds 6 pouces et 4 lignes sur la ligne vers la rue Royale. Le No 2 mesure 31 pieds 7 pouces de face à la rue Barracks, sur une profondeur de 89 pieds du côté vers la rue Condé, 87 pieds 1 pouce sur la ligne vers la rue Royale. Ces terrains traversant de la rue Esplanade à la rue Barracks et sont un admirable emplacement pour résidence. Conditions—Un tiers comptant, le reste à 1 et 2 ans de crédit, en billets garantis par hypothèque spéciale sur la propriété et portant 8 pour cent d'intérêt à raison du jour de la vente jusqu'à parfait paiement. L'acquéreur aura le droit de payer le tout comptant, au moment de la vente de 2 pour cent sera fait sur le montant à crédit, dans le cas où il payerait le tout comptant. Actes de ventes et les timbres des Etats-Unis, aux frais des acquéreurs, pardevant W. J. Castell, notaire public 5 avril

Vente pour le compte et aux risques du premier acquéreur.

Terrains rue Prieur, entre Gasquet et Palmyre.

PAR C. E. GIRARDEY & CO, NICHOLAS J. HOEY, encanteur. Bureau, No 17 Place de la Bourse.

SAMEDI, le 18 avril 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, il sera vendu à l'enchère publique, pour le compte et au risque du premier acquéreur Baptiste Ferrand, qui ne s'est pas conformé à l'adjudication qui lui fut faite à l'enchère publique le 25 de mai 1867— UN LOT DE TERRE dans l'îlet borné par les rues Prieur, Roman, Palmyre et Gasquet, désigné par le No 17 et mesurant 25 pieds de face à la rue Prieur, sur 148 pieds 6 pouces 5 lignes de profondeur. Il y a sur le dit terrain une vieille écurie, banquette faite. Conditions—Moitié comptant ; le reste à 12 mois de crédit en billets garantis par hypothèque spéciale et portant 8 pour cent par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement ; l'acquéreur devra assumer le paiement de tous les taxes de 1867. Acte de vente et les timbres de revenu des Etats-Unis aux frais de l'acquéreur, pardevant W. Shannon, notaire public 8 avril

PAR ALFRED BOULIGNY.

Meubles meublant.

Succession de Sphen Stephen et Rosetta Brown No 30,036.

PAR ALFRED BOULIGNY, Encanteur. Bureau, No 20, rue Carondelet.

IL sera vendu à l'encan, vendredi le 10 avril 1868, à 1 heure de l'après-midi, à la dernière résidence des défunts, rue St-John, entre les rues Gravier et Perdido, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable J. W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 14 mars 1868 No 30,036, du docket de la dite Cour,— Un lot de meubles meublant et un lot d'outils de charpentier, appartenant à ladite succession. Conditions : comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 31 mars—31—4,10 avr

PAR S. GUINAULT

Succession de Louisa Johnson veuve A. Dellande.

PAR S. GUINAULT, Encanteur, Bureau, coin Bienville et Passage de la Bourse.

LUNDI 20 avril 1868, il sera vendu à 5 heures de l'après-midi, rue Bagatelle, près de la rue des Grands Hommes, en vertu d'un ordre de l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 4 avril 1868— Un lot de meubles meublant tel que bois de lit et lits armoires, tables, lavabos, pendules, chaises, berceuses, &c. &c. Aussi—Un lot de linge, &c. Conditions—Comptant. 10avril

Jolie Maison basse au faubourg Tremé No 324.

PAR S. GUINAULT, encanteur, Bureau et salle de vente No 86 rue Bienville.

SAMEDI, 11 avril 1868, il sera vendu à midi à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale— Un lot de terre de forme irrégulière, ayant, mesure française, 30 pieds de face à la rue d'Orléans, entre les rues Johnson et Galvez sur une profondeur et largeur irrégulière de 107 pieds sur plus ou ... façade à la rue Galvez de 28 pieds 9 pouces 6 lignes ... ensemble une maison basse couverte en ardoises, ayant six chambres, balcon sur la rue et sur la cour, ..., latrines à ... Voir le plan à la Bourse. Conditions—Moitié comptant et la balance à un crédit d'un an, en billet portant 8 0/0 d'intérêt et de date et hypothèque. Acte de vente pardevant F. Bouny, not. pub. 9 avril

Jolie propriété rue d'Orléans près du marché Tremé.

PAR S. GUINAULT, Encanteur. Bureau, coin Passage de la Bourse et Bienville.

SAMEDI, 11 avril 1868, il sera vendu à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale— Un lot de terre mesurant 31 pieds, 11 pouces, 5 lignes de face à la rue d'Orléans, sur 72 pieds, 4 pouces de profondeur. Ensemble une maison No 228, ayant quatre chambres, cuisine double, double waterwork, latrines, etc. Le tout divisé en deux logements, chacun ... Voir le plan à la Bourse. Conditions—moitié comptant et le reste à un crédit d'un an en billet portant 8 0/0 d'intérêt de date et hypothèque. Acte de vente par devant A. Ducatel, notaire public, aux frais de l'acquéreur y compris les timbres des Etats-Unis. 7 avril

Jolis terrains sur la rue Congrès.

Vente pour cause de départ.

PAR S. GUINAULT, Encanteur. Bureau, encoignure Passage de la Bourse et Bienville.

SAMEDI 11 avril 1868, il sera vendu à midi à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale— Deux lots de terre contigus désignés par les Nos 3, 4, mesurant chacun 30 pieds 3 pouces 3 lignes de face à la rue Congrès, sur 98 pieds 5 pouces 4 lignes de profondeur, dans l'îlet borné par les rues ... Congrès et les rues des Grands Hommes et Craps. Voir le plan à la Bourse. Conditions—moitié comptant et le reste à un crédit d'un an en billet portant 8 0/0 d'intérêt de date et hypothèque. Acte de vente par devant ..., notaire public, aux frais des acquéreurs y compris les timbres des Etats-Unis. 8 avril

Vente pour cause de départ

Vitrières, Meubles, &c.

PAR S. GUINAULT, encanteur, Bureau Bienville et Passage de la Bourse.

JEUDI, 9 avril 1868, il sera vendu à 11½ heures de l'après midi, rue Bienville No 353, près la rue Roman— Une installation de magasin de marchandises sèches consistant en comptoirs, vitrières d'intérieur et de dehors.—Installation de gaz, poêle, etc. Aussi un lot de meubles meublant tels que bois de lits, armoires, chaises, tables, baignoire, ustensiles de cuisine, lits en coton, bouteilles, &c., &c. Conditions—comptant. 7 avril

Jolie résidence sur l'Avenue St Bernard.

PAR S. GUINAULT, encanteur. Bureau, encoignure Bienville et Passage de la Bourse.

SAMEDI, 11 avril 1868, il sera vendu à midi à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale— Un lot de terre situé dans l'îlet renfermé par l'Avenue St-Bernard et les rues Claiborne, Urquhart et ... mesurant 30 pieds de face à l'avenue St Bernard sur 86 pieds de profondeur. Ensemble une maison ... ayant trois chambres ... corridor ... cuisine ... Voir le plan à la Bourse. Conditions—moitié comptant et le reste à un crédit d'un an, en billet portant 8 0/0 d'intérêt de date et hypothèque. Acte de vente par devant O. Drouet, notaire public, aux frais de l'acquéreur et compris les timbres des Etats Unis. 8avril

Succession de Bazile Dédé, alias Bazile Dédé fils.

PAR S. GUINAULT, encanteur. Bureau coin Bienville et Passage de la Bourse.

SAMEDI, 2 mai 1868, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues du Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 24 mars 1868, la propriété suivante, savoir— Un lot de terre d'une forme irrégulière, situé au faubourg Tremé, dans le Second District de cette ville désigné par le No 4 dans l'îlet borné par les rues Roman, Derbigny, St-Philippe et Ursulines, mesurant, mesure américaine 40 pieds 11 pouces 3 lignes de largeur ... face à la rue Roman ... profondeur ... Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent ... Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. Acte de vente pardevant O. Drouet, notaire public, aux frais de l'acquéreur y compris le timbre. 31 mars—av 7 18,25, mai 2

Succession de Pierre Pereuilhet—No 29,455.

PAR S. GUINAULT, encanteur, Bureau, coin Passage de la Bourse et Bienville.

SAMEDI, 11 avril 1868, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre les rues Douane et Canal, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nile-Orléans, daté du 9 mars 1868, Les propriétés suivantes savoir— 1o Un lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, faubourg Tremé, dans l'îlet renfermé par les rues Ste Anne, Dumaine, Villeré et Robertson, désigné par le No 7 de l'îlet 74, d'après un plan fait par Louis Surgi en date du 5 juin 1830 et déposé en l'étude de Théodore Taraseaud, notaire de cette ville ; lequel lot de terre mesure 31 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la rue Ste Anne sur 72 pieds 3 pouces 4 lignes de profondeur sur la ligne de division du No 6, 72 pieds 2 pouces 1 ligne sur la ligne opposée. Ensemble une maison en briques No 59 et 68, avec corridor de deux chambres, cabinet ... cave dans les mansardes, 2 cabinets, grenier ..., fond et ... étage d'une ... cabinets cuisine et ... et latrines, couverte en ardoises. Le tout divisé en deux logements et loué par mois avec bail ... jusqu'au 31 mars 1870. 2o Un autre lot de terre situé dans la paroisse de ... faubourg ... renfermé par les rues Ste Claude, St Philippe et Ursulines faisant partie du No 21 d'après un plan fait par J. Pillé, en date du 6 juin 1848 et attaché à un acte ... et ... de terre mesure (mesure américaine) 40 pieds de face à la rue ... par ... de profondeur ... à 17 pieds 8 pouces et ... Voir les plans à la Bourse. Conditions—Moitié comptant et le reste à un crédit d'un an en billet portant 8 pour cent d'intérêt de date et garanti par hypothèque sur la propriété ... Les batisses sur lesdits terrains devront être assurées et la police ... transférée au vendeur jusqu'à parfait paiement ... L'acquéreur assumera les taxes de 1867. Acte de vente pardevant A. Ducatel notaire public aux frais des acquéreurs. 12 mars—12,20,27—av 3,11